RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi







RAPPORT PROVISOIRE

FECONDITE ET NATALITE

Q &

Juillet 2024



Un Peuple - Un But - Une Foi







« Je suis recensé (e), je compte!»

5° RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT, 2023 (RGPH-5, 2023)

RAPPORT PROVISOIRE

CHAPITRE IV: FECONDITE ET NATALITE

Juillet 2024

Directeur général, Directeur de publication : Abdou DIOUF

Directeur des Statistiques démographiques et sociales
Directeur des Statistiques économique et de la Comptabilité nationales
Directeur des Systèmes d'Information et de la Diffusion
Directeur de l'Administration générale et des Ressources humaines
Directeur de la Méthodologie, de la Coordination statistique et de l'Innovation
Directeur de l'Ecole nationale de la Statistique et de l'Analyse économique

(ENSAE, Pierre NDIAYE)
Agent Comptable (AC)

Directeur à l'Action régionale Coordonnateur de l'Unité de Mise en Œuvre du RGPH-5, 2023

Atoumane FALL Mamadou Ngalgou KANE Oumar FALL Hawa SAMBA Momath CISSE

Idrissa DIAGNE

Papa Amadou Moustapha NIANG Jean Rodrigue MALOU Jean Pierre Diamane BAHOUM

Coordination technique nationale

Abdou DIOUF Directeur technique Comité technique de Conception et d'Exécution (CTCE)

Jean Pierre Diamane BAHOUM Coordonnateur Unité de Mise en Œuvre du RGPH-5, 2023

Papa Ibrahima Sylmang SENE Conseiller technique du CTCE

Atoumane FALL Coordinateur du Comité de veille et d'Assurance qualité

Ndeye Lala TRAVARE Chef section conception, analyse et projections démographiques
Papa Mabeye DIOP Chef section cartographie censitaire et opérations de terrain

Bourama MANE | Chef section Informatique, Traitement, Sécurisation bases de données

Awa DIOP Chef section sensibilisation et communication Aliou SEYE Chef section ressources humaines

Jean Rodrigue MALOU | Chef section coordination des activités régionales

Babacar SEYE Chef section finances et comptabilité
Penda AMAR Chef section administration et logistique

El Hadji Malick GUEYE | Chef de section documentation, diffusion et archivage

Moussa NDOYE | Chef section contrôle de gestion

Fatou DIOUF Chef section marché

El Hadji Amara DOUMBOUYA | Chef section audit interne Seydou DIENG | Chef section régie d'avances

Comité de lecture et de validation

Abdou DIOUF Direction technique
Jean Pierre Diamane BAHOUM
Papa Ibrahima Sylmang SENE
Mbaye FAYE Membre

Abdou DIOUF
Coordination technique
Conseiller technique
Membre

El Hadji Oumar SENGHOR

Macoumba DIOUF

Membre

Alain François DIATTA | Membre Awa DIOP | Membre

Ndeye Lala TRAVARE | Membre
Papa Mabeye DIOP | Membre
Jean Rodrigue MALOU | Membre

El Hadji Malick GUEYE | Membre Fodé DIEDHIOU | Membre

Analystes du chapitre

Babacar GUEYE Démographe (ANSD)
Amy Colé CISSE Démographe (ANSD)
Ndèye Lala TRAVARE Démographe (ANSD)
Aby Mody BA Démographe (ANSD)



SOMMAIRE

CHAPITRE IV : FECONDITE ET NATALITE	<u>II</u>
Sigles et abreviations	V
LISTE DES TABLEAUX	VI
LISTE DES GRAPHIQUES	VII
RESUME EXECUTIF	VIII
PRINCIPAUX INDICATEURS	IX
INTRODUCTION	10
IV.1. DEFINITION DES CONCEPTS ET INDICATEURS	11
IV.2. RAPPEL SUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DES DONNEES IV.2.1. EXAMEN DES TAUX DE NON-REPONSE IV.2.2. QUALITE DE LA DECLARATION DES NAISSANCES DES DOUZE (12) DERNIERS MOIS IV.2.3. EVALUATION DE LA QUALITE DES DONNEES SUR LA PARITE	14 14 15 18
IV.3. ESTIMATIONS DE LA FECONDITE IV.3.1. METHODE DE BRASS	19 20
IV.4. Analyse de la Natalité et de la Fécondité IV.4.1. Niveau, structure et evolution de la natalite IV.4.2. Niveau, structure et evolution de la fecondite	22 22 23
IV.5. DÉCLARATION DE LA POSSESSION D'UN ACTE DE NAISSANCE IV.5.1. NIVEAU DE DECLARATION DE LA POSSESSION D'UN ACTE DE NAISSANCE IV.5.2. ANALYSE DIFFERENTIELLE DE LA POSSESSION D'UN ACTE DE NAISSANCE IV.5.3. ANALYSE DE LA POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS	36 36 36 42
IV.6. INFÉCONDITÉ IV.6.1. NIVEAU ET STRUCTURE DE L'INFECONDITE	45 45
CONCLUSION	49



Sigles et abréviations

AMP : Age Moyen à la Procréation

ANSD : Agence nationale de la Statistique et de la Démographie

CM : Chef de ménageDF : Décendance Finale

DPP : Déclaration de Politique de Population
 EDS : Enquête Démographique et de Santé
 ESF : Enquête Sénégalaise sur la Fécondité

ISF : Indice Synthétique de FéconditéODD : Objectif de Développement Durable

PM : Parité Moyenne

PNDSS : Plan national de Développement sanitaire et socialPNPF : Programme national de Planification familiale

RGPH-5 : Cinquième Recensement général de la Population et de l'Habitat

Recensement général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture

RGPHAE: et de le l'Elevage

RM : Rapport de Masculinté
TBN : Taux Brut de Natalité
TBR : Taux Brut de Reproduction

TFA : Taux de Fécondité par Age

TGFG : Taux Global de Fécondité GénéraleTNR : Taux Net de Reproduction

UA : Union Africaine

Liste des tableaux

Tableau IV-1 : Distribution par âge des taux de non-réponses	15
Tableau IV-2 : Naissances vivantes au cours des 12 derniers mois et effectifs des femmes par âge de la femme	15
Tableau IV-3 : Différence entre les naissances des 12 derniers mois, la population âgée de 0 an et les décès d'â	ige
0 an	17
Tableau IV-4 : Différence entre la dernière naissance des 12 derniers mois, la population âgée de 0 an et les	
décès d'âge 0 an	18
Tableau IV-5 : Indices de Coale et Demeny et Brass et Rachad	18
	20
Tableau IV-7 : Ajustement des taux de fécondité par âge selon la technique P/F Ratio	21
Tableau IV-8 : ISF par région selon le milieu de résidence	25
Tableau IV-9 : Evolution de la fécondité de 1978 à 2023	28
Tableau IV-10 : Proportion (%) des adolescentes mères par âge selon le milieu de résidence	30
Tableau IV-11 : Taux (‰) de fécondité des adolescentes par âge selon le milieu de résidence	31
Tableau IV-12 : Taux (‰) de fécondité par région selon quelques groupes d'âges	32
Tableau IV-13 : Taux (‰) de fécondité des adolescentes par groupe d'âge selon l'état matrimonial	33
Tableau IV-14 : Taux (‰) de fécondité des adolescentes par groupe d'âge selon le niveau d'instruction	33
Tableau IV-15 : Proportion (%) des femmes primipares parmi les femmes ayant eu une naissance au cours des	
12 derniers mois par groupe d'âge selon le milieu de résidence	34
Tableau IV-16: proportion (%) des femmes multipares ayant eu une naissance au cours des douze (12) dernier	S
mois par groupe d'âge selon le milieu de résidence	35
Tableau IV-17 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance selon les genérations de naissance	37
	39
Tableau IV-19 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance selon le niveau	<i></i>
	42
Tableau IV-20 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance des enfants de moins de s	
	42
Tableau IV-21 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance des enfants de moins de s	
	, 44
Tableau IV-22 : Infécondité initiale (%) et infécondité totale (%) des femmes par région selon le milieu de	
	47



Liste des graphiques

Graphique IV-2 : Rapports de masculinité (RM) des naissances vivantes totales et des naissances vivantes des 12 derniers mois selon le groupe d'âges des femmes 17 Graphique IV-3 : Parités moyennes par groupe d'âge des femmes selon le milieu de résidence 19 Graphique IV-4 : Evolution de la fécondité et comparaison avec la descendance finale de 2023 20 Graphique IV-5 : Comparaison des taux de fécondité déclarés et ajustés au niveau national au Sénégal en 2023 21 Graphique IV-6 : Variation selon le milieu de résidence du taux (%) brut de natalité au Sénégal en 2023 22 Graphique IV-7 : Variation régionale des taux (%) brut de natalité au Sénégal en 2023 23 Graphique IV-8 : Taux de fécondité par âge selon le milieu de résidence de la femme 23 Graphique IV-9 : Fécondité du moment (ISF 15-49 ans) et fécondité passée (DF 45-49 ans) selon la région de résidence de la femme 24 Graphique IV-10 : Tendance de l'Age moyen à la procréation (AMP) selon le milieu de résidence entre 2013 et 2023 25 Graphique IV-11 : ISF selon certaines caractéristiques sociodémographiques de la femme (niveau d'instruction ; état matrimonial ; aptitude à lire et à écrire ; région) 27 Graphique IV-12 : Taux (%) de fécondité des adolescentes par région 32 Graphique IV-13 : Taux (%) de fécondité des adolescentes par région 32 Graphique IV-14 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance selon le sexe 38 Graphique IV-17 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance selon le milieu de résidence 43 Graphique IV-19 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance selon le région 49 Graphique IV-19 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance selon le milieu de résidence 40 Graphique IV-19 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance des enfants de moins de 5 ans selon le sexe du CM 44 Graphique IV-20 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance des enfants de moins de 5 ans selon le sexe du CM 44 Graphique IV-21		
derniers mois selon le groupe d'âges des femmes Graphique IV-3 : Parités moyennes par groupe d'âge des femmes selon le milieu de résidence [19] Graphique IV-4 : Evolution de la fécondité et comparaison avec la descendance finale de 2023 [20] Graphique IV-5 : Comparaison des taux de fécondité déclarés et ajustés au niveau national au Sénégal en 2023 [21] Graphique IV-6 : Variation selon le milieu de résidence du taux (%) brut de natalité au Sénégal en 2023 [22] Graphique IV-7 : Variation régionale des taux (%) brut de natalité au Sénégal en 2023 [23] Graphique IV-8 : Taux de fécondité par âge selon le milieu de résidence de la femme [24] Graphique IV-9 : Fécondité du moment (ISF 15-49 ans) et fécondité passée (DF 45-49 ans) selon la région de résidence de la femme [24] Graphique IV-10 : Tendance de l'Age moyen à la procréation (AMP) selon le milieu de résidence entre 2013 et 2023 [25] Graphique IV-11 : ISF selon certaines caractéristiques sociodémographiques de la femme (niveau d'instruction ; état matrimonial ; aptitude à lire et à écrire ; région) [27] Graphique IV-12 : Taux (%) de fécondité des adolescentes par âge selon le milieu de résidence [28] Graphique IV-13 : Taux (%) de fécondité des adolescentes par région [29] Graphique IV-14 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance [20] Graphique IV-17 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance selon le sexe [29] Graphique IV-19 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance selon le milieu de résidence [30] Graphique IV-19 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance selon la région 40 Graphique IV-19 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance selon la région 40 Graphique IV-19 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance selon la région 40 Graphique IV-19 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance des enfants de moins de 5 ans selon le sexe du CM 41 Graphique IV-20 : Pourcentage (%)	Graphique IV-1 : Taux (‰) de fécondité par groupe d'âge des femmes	_16
Graphique IV-3 : Parités moyennes par groupe d'âge des femmes selon le milieu de résidence		
Graphique IV-4 : Evolution de la fécondité et comparaison avec la descendance finale de 2023 20 Graphique IV-5 : Comparaison des taux de fécondité déclarés et ajustés au niveau national au Sénégal en 2023 21 Graphique IV-6 : Variation selon le milieu de résidence du taux (‰) brut de natalité au Sénégal en 2023 21 Graphique IV-7 : Variation régionale des taux (‰) brut de natalité au Sénégal en 2023 23 Graphique IV-8 : Taux de fécondité par âge selon le milieu de résidence de la femme 23 Graphique IV-9 : Fécondité du moment (ISF 15-49 ans) et fécondité passée (DF 45-49 ans) selon la région de résidence de la femme 24 Graphique IV-10 : Tendance de l'Age moyen à la procréation (AMP) selon le milieu de résidence entre 2013 et 2023 25 Graphique IV-10 : Tendance de l'Age moyen à la procréation (AMP) selon le milieu de résidence entre 2013 et 2023 25 Graphique IV-11 : ISF selon certaines caractéristiques sociodémographiques de la femme (niveau d'instruction ; état matrimonial ; aptitude à lire et à écrire ; région) 27 Graphique IV-13 : Taux (‰) de fécondité des adolescentes par âge selon le milieu de résidence 31 Graphique IV-13 : Taux (‰) de fécondité des adolescentes par région 32 Graphique IV-14 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance selon le sexe 38 Graphique IV-16 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance selon le milieu de résidence 38 Graphique IV-17 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance selon la région 40 Graphique IV-19 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance des enfants de moins de 5 ans selon le sexe du CM 43 Graphique IV-20 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance des enfants de moins de 5 ans selon le niveau d'instruction du CM 44 Graphique IV-21 : Infécondité initiale (%) et Infécondité totale (%) selon le milieu de résidence pour l'ensemble des femmes 2023 45 Graphique IV-22 : Infécondité initiale (%) et infécondité totale (%) selon la situation matrimonial		-
Graphique IV-5 : Comparaison des taux de fécondité déclarés et ajustés au niveau national au Sénégal en 2023 21 Graphique IV-6 : Variation selon le milieu de résidence du taux (%) brut de natalité au Sénégal en 2023 22 Graphique IV-7 : Variation régionale des taux (%) brut de natalité au Sénégal en 2023 23 Graphique IV-9 : Taux de fécondité par âge selon le milieu de résidence de la femme 23 Graphique IV-9 : Fécondité du moment (ISF 15-49 ans) et fécondité passée (DF 45-49 ans) selon la région de résidence de la femme 24 Graphique IV-10 : Tendance de l'Age moyen à la procréation (AMP) selon le milieu de résidence entre 2013 et 2023 25 Graphique IV-11 : ISF selon certaines caractéristiques sociodémographiques de la femme (niveau d'instruction ; état matrimonial ; aptitude à lire et à écrire ; région) 27 Graphique IV-12 : Taux (%) de fécondité des adolescentes par âge selon le milieu de résidence 31 Graphique IV-13 : Taux (%) de fécondité des adolescentes par région 32 Graphique IV-14 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance selon le sexe 38 Graphique IV-16 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance selon le milieu de résidence 38 Graphique IV-17 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance selon la région 40 Graphique IV-19 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance selon la région 40 Graphique IV-19 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance des enfants de moins de 5 ans selon le sexe du CM 43 Graphique IV-20 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance des enfants de moins de 5 ans selon le niveau d'instruction du CM 43 Graphique IV-21 : Infécondité initiale (%) et Infécondité totale (%) selon le milieu de résidence pour l'ensemble des femmes en 2023 45 Graphique IV-22 : Infécondité initiale (%) et Infécondité totale (%) selon le milieu de résidence en 2023 46 Graphique IV-23 : Infécondité initiale (%) et infécondité totale (%) selon la situation matrim	Graphique IV-3 : Parités moyennes par groupe d'âge des femmes selon le milieu de résidence	_19
Graphique IV-6 : Variation selon le milieu de résidence du taux (‰) brut de natalité au Sénégal en 2023 22 Graphique IV-7 : Variation régionale des taux (‰) brut de natalité au Sénégal en 2023 23 Graphique IV-9 : Taux de fécondité par âge selon le milieu de résidence de la femme 23 Graphique IV-9 : Fécondité du moment (ISF 15-49 ans) et fécondité passée (DF 45-49 ans) selon la région de résidence de la femme 24 Graphique IV-10 : Tendance de l'Age moyen à la procréation (AMP) selon le milieu de résidence entre 2013 et 2023 25 Graphique IV-11 : ISF selon certaines caractéristiques sociodémographiques de la femme (niveau d'instruction ; état matrimonial ; aptitude à lire et à écrire ; région) 27 Graphique IV-12 : Taux (‰) de fécondité des adolescentes par âge selon le milieu de résidence 31 Graphique IV-13 : Taux (‰) de fécondité des adolescentes par région 32 Graphique IV-14 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance 36 Graphique IV-16 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance selon le milieu de résidence 38 Graphique IV-17 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance selon la région 40 Graphique IV-18 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance selon la région 40 Graphique IV-19 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance selon la région 40 Graphique IV-19 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance selon la région 40 Graphique IV-19 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance des enfants de moins de 5 ans selon le sexe du CM 43 Graphique IV-20 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance des enfants de moins de 5 ans selon le niveau d'instruction du CM 44 Graphique IV-21 : Infécondité initiale (%) et Infécondité totale (%) selon le milieu de résidence pour l'ensemble des femmes en 2023 45 Graphique IV-23 : Infécondité initiale (%) et infécondité totale (%) selon la situation matrimoniale des femmes en 2023	Graphique IV-4 : Evolution de la fécondité et comparaison avec la descendance finale de 2023	_20
Graphique IV-6 : Variation selon le milieu de résidence du taux (‰) brut de natalité au Sénégal en 2023	Graphique IV-5 : Comparaison des taux de fécondité déclarés et ajustés au niveau national au Sénégal en 202	23
Graphique IV-7 : Variation régionale des taux (‰) brut de natalité au Sénégal en 2023		_21
Graphique IV-9 : Fécondité du moment (ISF 15-49 ans) et fécondité passée (DF 45-49 ans) selon la région de résidence de la femme	Graphique IV-6 : Variation selon le milieu de résidence du taux (‰) brut de natalité au Sénégal en 2023	_22
Graphique IV-9 : Fécondité du moment (ISF 15-49 ans) et fécondité passée (DF 45-49 ans) selon la région de résidence de la femme	Graphique IV-7 : Variation régionale des taux (%) brut de natalité au Sénégal en 2023	23
résidence de la femme	Graphique IV-8 : Taux de fécondité par âge selon le milieu de résidence de la femme	23
résidence de la femme	Graphique IV-9 : Fécondité du moment (ISF 15-49 ans) et fécondité passée (DF 45-49 ans) selon la région de	
2023		24
2023	Graphique IV-10 : Tendance de l'Age moyen à la procréation (AMP) selon le milieu de résidence entre 2013 et	t
état matrimonial ; aptitude à lire et à écrire ; région)	2023	
état matrimonial ; aptitude à lire et à écrire ; région)	Graphique IV-11 : ISF selon certaines caractéristiques sociodémographiques de la femme (niveau d'instruction	n ;
Graphique IV-12 : Taux (%) de fécondité des adolescentes par âge selon le milieu de résidence		
Graphique IV-13 : Taux (%) de fécondité des adolescentes par région		- 31
Graphique IV-14 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance		- 32
Graphique IV-16 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance selon le sexe		36
Graphique IV-17 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance selon le milieu de résidence		_
résidence	· · · ————	-
Graphique IV-18 : Pourcentage (%) de la déclaration de non possession d'acte de naissance selon la région 40 Graphique IV-19 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance des enfants de moins de 5 ans selon le sexe du CM		38
Graphique IV-19 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance des enfants de moins de 5 ans selon le sexe du CM		-
5 ans selon le sexe du CM	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	-
Graphique IV-20 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance des enfants de moins de 5 ans selon le niveau d'instruction du CM		
5 ans selon le niveau d'instruction du CM		
Graphique IV-21 : Infécondité initiale (%) et Infécondité totale (%) selon le milieu de résidence pour l'ensemble des femmes en 2023		
des femmes en 2023		_
Graphique IV-22 : Infécondité (%) par groupe d'âge des femmes selon le milieu de résidence en 2023 46 Graphique IV-23 : Infécondité initiale (%) et infécondité totale (%) selon la situation matrimoniale des femmes en 2023 48		
Graphique IV-23 : Infécondité initiale (%) et infécondité totale (%) selon la situation matrimoniale des femmes en 202348		
en 202348		
Graphique IV-24: Intecondite totale I%) et initiale I%) selon le niveau à instruction des temmes en 2023 48	Graphique IV-24 : Infécondité totale (%) et initiale (%) selon le niveau d'instruction des femmes en 2023	-48



Résumé exécutif

Globalement, les résultats du RGPH-5 révèlent une baisse de la fécondité au Sénégal. En effet, le nombre moyen d'enfants par femme (âgée de 15 à 49 ans révolus) en fin de vie féconde, est passé de 5,1 lors du recensement (RGPHAE) de 2013 à actuellement 4,2 enfants par femme avec ce RGPH-5. La même tendance baissière est observée selon le milieu de résidence, avec des niveaux de fécondité toujours beaucoup plus élevés en milieu rural (6,2 enfants en 2013 à 5,4 enfants en 2023) qu'en milieu urbain (4,1 enfants à 3,5 en 2023).

Les régions ayant un niveau d'urbanisation élevé telles que Dakar (2,8 enfants par femme), Ziguinchor (4,0 enfants par femme), Thiès (4,1 enfants par femme) et Saint-Louis (4,2 enfants par femme) se distinguent par des niveaux faibles de fécondité. En revanche, la fécondité reste relativement élevée (avec un nombre moyen d'enfants par femme au-dessus de la moyenne nationale) dans les autres régions, notamment dans celle de Sédhiou (6 enfants par femme), Kaffrine (5,8 enfants par femme) et Matam (5,3 enfants par femme).

Ces résultats mettent également en évidence la présence de groupes de femmes à risque de fécondité. Le niveau de fécondité des adolescentes (10 à 19 ans) est d'environ vingt-sept naissances pour mille femmes (26,6 ‰). Environ une femme sur quatre (24,6 %) parmi celles ayant déclaré avoir eu une naissance au cours des douze (12) derniers mois précédant le recensement accouche pour la première fois. Parmi les multipares (femmes de 30-39 ans) ayant déjà eu au moins six (6) enfants), 8 sur 100 ont accouché au cours des 12 derniers mois.

L'infécondité initiale, mesurée par la proportion des femmes en âge de procréer (15-49 ans) sans enfants nés vivants, révèle qu'au Sénégal, plus de 2 femmes en âge de procréer sur 5 (44 %) n'ont pas encore connu de naissance vivante au moment du recensement. Ce phénomène apparaît plus en milieu urbain (48,6 %) qu'en milieu rural (37,4 %). Les régions fortement urbanisées, à savoir Dakar (51,7 %), Thiès (46,4 %), Ziguinchor (44,1 %) et Diourbel (43,0 %) ont les prévalences d'infécondité initiale les plus élevées.

En ce qui concerne l'infécondité totale, qui exprime la proportion des femmes en fin de vie féconde (50 ans et plus) et qui n'ont pas d'enfants nés vivants, les résultats montrent que ce phénomène reste faible (seulement 8,2 % des femmes sénégalaises sont concernées), indépendamment du milieu de résidence. Au niveau régional, ce phénomène apparaît plus dans les régions de Dakar (10,0 %) et Ziguinchor (8,7 %).

Par ailleurs, les résultats révèlent également que 6,2 % de la population sénégalaise déclare ne posséder aucun acte de naissance (ni bulletin de naissance, ni jugement supplétif) et que cette population se concentre plus dans les régions de Tambacounda (12,4 %), Louga (11,0 %), Matam (10,3 %), Diourbel (9,6 %), Kaffrine (8,2 %), Kolda (8,2 %) et Sédhiou (8,0 %). Cette situation touche principalement les analphabètes (5,9 %) et les personnes n'ayant aucun niveau d'instruction (8,5 %) et celles qui vivent en milieu rural (9,5 %). De plus, les résultats révèlent également que 8,5 % des enfants âgés de 0 à 1 an n'ont pas été déclarés à l'état civil, ce qui signifie qu'ils ne possèdent encore aucun acte de naissance.

Principaux indicateurs

Intitulé de l'indicateur	Niveau de l'indicateur		
Fécondité et Natalité	Urbain	Rural	National
Taux (‰) Brut de Natalité (TBN)	26,2	36,7	31,0
Taux (‰) global de fécondité générale (TGFG)	94,0	157,4	120,3
Nombre moyen d'enfants nés vivants par femme (ISF)	3,5 enfants	5,4 enfants	4,2 enfants
Taux (%) de fécondité des adolescentes de 10 - 19 ans	16,4	37,7	26,6
Taux (%) de fécondité des adolescentes de 15 - 19 ans	33,0	78,0	53,0
Prévalence (%) de l'infécondité de l'ensemble des femmes	46,8	39,7	43,7
Prévalence (%) de l'infécondité des adolescentes de 10 - 19 ans	95,9	91,3	93,7
Prévalence (%) de l'infécondité des adolescentes de 15 - 19 ans	92,7	82,6	82,2
Prévalence (%) de l'infécondité initiale	48,6	37,4	44,0
Prévalence (%) de l'infécondité totale	9,2	6,9	8,2
Age moyen à la maternité	31,8 ans	31,1 ans	31,4 ans



INTRODUCTION

Ce chapitre analyse globalement la natalité et la fécondité au Sénégal. Ces phénomènes sont d'une importance capitale, dans la mesure où ils permettent de fournir une composante essentielle de l'accroissement naturel d'un pays et de comprendre sa dynamique démographique.

Au plan international, la connaissance des niveaux, de l'évolution et des comportements en matière de fécondité, permet de situer le pays par rapport aux agendas internationaux tels que l'agenda 2063 de l'Union Africaine (UA), «l'Afrique que nous voulons», qui vise, dans son obejctif 3, à « garantir une vie saine et un bien-être pour tous à tous les âges ».

De même, l'agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment l'ODD n°3 vise à « permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ». Il inclut aussi des objectifs de réduction de la mortalité maternelle, de l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive, ainsi que ceux d'enregistrements des naissances à l'état civil à travers l'ODD n°16 qui, dans sa cible n°16.9, vise à « garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances, d'ici à 2030 ».

Au niveau national, une bonne connaissance de la fécondité facilite l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques, programmes et projets de développement, notamment ceux en rapport avec la planification familiale et la santé de la reproduction (tels que le Plan national de Développement sanitaire et social (PNDSS), le Programme national de Planification familiale (PNPF), la Déclaration de Politique de Population(DPP)), ainsi que la capture du dividende démographique.

Le RGPH-5 a permis de receuillir chez les femmes âgées de 10 ans et plus des informations sur le nombre actuel d'enfants nés vivants, le nombre d'enfants survivants, le nombre d'enfants nés vivants au cours des douze (12) derniers mois et la dernière naissance vivante au cours des cinq dernières années. Ces données, adossées à l'âge des femmes au moment du recensement et au moment de l'accouchement de la dernière naissance vivante, ont permis d'analyser la fécondité.

Au Sénégal, les données issues des enquêtes et recensements indiquent une transition annoncée de la fécondité. Le nombre moyen d'enfants par femme en fin de vie féconde (ISF) est passé de 7,1 enfants par femme en 1978 à 4,2 enfants par femme en 2023. Cette baisse de la fécondité pourrait résulter d'un changement de comportement reproductif sous l'effet de la modernité ou de la mise en place progressive des programmes de planification familiale et de santé de la reproduction.

Ce chapitre est structuré en six (6) parties : la première partie définit les différents concepts et indicateurs ; la seconde fait une évaluation de la qualité des données collectées sur la natalité et la fécondité, la troisième explique les méthodes d'estimation utilisées pour l'analyse de la fécondité; la quatrième porte sur l'analyse du niveau, de l'évolution et des composantes de la fécondité ; la cinquième traite de la déclaration de la possession d'acte de naissance et la sixième étudie l'infécondité totale et initiale.



IV.1. DEFINITION DES CONCEPTS ET INDICATEURS

Cette partie traite essentiellement de la définition des différents concepts et indicateurs utilisés dans ce chapitre, tels que :

Natalité

Elle désigne la fréquence des naissances vivantes au sein de la population totale au cours d'une année.

Fécondité

Elle désigne la fréquence des naissances au sein des femmes en âge de procréer (15-49 ans).

La fécondité peut être évaluée à l'aide de plusieurs indicateurs, tels que les taux de fécondité spécifiques par âge, l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF), le Taux Global de Fécondité générale (TGFG) et la Décendance Finale (DF). La Décendance Finale, qui reflète le nombre moyen d'enfants nés vivants par femme à la fin de sa période de fécondité (habituellement mesurée pour le groupe d'âge 45-49 ans), n'est cependant pas fréquemment utilisée pour appréhender le niveau actuel de fécondité. En effet, elle ne prend en compte que les femmes survivantes de cette tranche d'âge, excluant la fécondité des femmes décédées ou celles ayant migré. C'est pourquoi l'ISF, qui représente le nombre moyen d'enfants qu'une femme aurait au cours de sa vie si elle connaissait les taux de fécondité spécifiques par âge de l'année en question, est souvent privilégié pour mesurer la fécondité.

Infécondité

Selon les usages et les disciplines, la notion d'infécondité peut prendre des significations différentes. Ainsi, dans le cadre de ce présent rapport, l'infécondité est définie comme étant l'absence de naissance vivante chez une femme au cours d'une période donnée. Sous ce rapport, elle peut se manifester sous deux formes :

- **L'infécondité initiale :** pour désigner l'absence de naissance vivante qui perdure jusqu'à la fin de la vie génésique (15-49 ans) ;
- **L'infécondité totale :** pour désigner l'absence totale de naissance chez les femmes ayant dépassé l'âge de la procréation (50 ans et plus).

Taux brut de natalité (TBN)

Il indique le nombre moyen de naissances vivantes annuelles pour 1000 habitants. Il est obtenu en rapportant les naissances des douze derniers mois à l'effectif moyen de la population totale résidente de l'année.

TBN=
$$\frac{Somme\ des\ naissances\ vivantes\ des\ 12\ derniers\ mois}{Population\ résidente\ moyenne\ au\ dénombrement} imes 1000$$

NB: Le taux de natalité est calculé sur l'ensemble de la population. Il est affecté par l'effet de la structure par âge et par sexe. Par conséquent, il ne reflète pas précisément la capacité reproductive des femmes, ce qui limite sa fiabilité pour comparer les niveaux de natalité dans le temps. La natalité est principalement déterminée par la fécondité des femmes en âge de procréer et par leur proportion dans la population totale.



Taux global de fécondité générale (TGFG)

C'est le nombre de naissances vivantes pour 1000 femmes en âge de procréer (15-49 ans révolus). Il est obtenu en rapportant les naissances des douze derniers mois à l'effectif des femmes en âge de procréer.

$$TGFG = \frac{Somme \ des \ naissances \ vivantes \ des \ 12 \ derniers \ mois}{Population \ féminine \ agée \ de \ 15-49 \ ans \ révolus} \times 1000$$

Taux spécifique de fécondité par âge (TFA) ou groupe d'âge TF(x, x+a1)

Il indique le nombre de naissances vivantes chez les femmes par âge ou groupe d'âges pour 1000 femmes en âge de procréer, (15-49 ans révolus). Il est obtenu pour un groupe d'âges donné de femmes âgées de 15-49 ans, en rapportant les naissances vivantes des douze derniers mois à l'effectif du même groupe d'âges.

TF(x, x+a)=
$$\frac{Naissances\ vivantes\ des\ 12\ derniers\ mois\ des\ femmes\ du\ groupe\ d' $ages(x,x+a)}{Population\ féminine\ du\ groupe\ d' $ages(x,x+a)} \times 1000$$$$

Indice Synthétique de fécondité (ISF)

Il est appelé aussi somme des naissances réduites ou descendance du moment et représente le nombre moyen d'enfants nés vivants qu'aurait mis au monde une femme arrivée à la fin de sa vie féconde, si elle connaissait, à chaque âge, les taux de fécondité observés au cours des douze (12) derniers mois. L'indice synthétique de fécondité est obtenu en faisant la somme des taux de fécondité par âge observés au cours des douze derniers mois que multiplie l'amplitude.

$$\textbf{ISF=} \sum 5 \times \frac{\textit{Naissances vivantes des 12 derniers mois des femmes du groupe d'âges(x,x+a)}}{\textit{Population féminine du groupe d'âges(x,x+a)}}$$

Parité moyenne PM (x, x+a)

La parité (descendance) moyenne est un indice rétrospectif qui indique le nombre moyen d'enfants nés vivants pour chaque femme au cours de sa vie. Elle est obtenue en faisant le rapport du nombre d'enfants nés vivants de chaque groupe d'âges par l'effectif de la population féminine du même âge ou groupe d'âges.

PM (x, x+a)=
$$\frac{Naissances\ vivantes\ des\ femmes\ du\ groupe\ d'âges(x,x+a)}{Population\ féminine\ du\ roupe\ d'âges(x,x+a)} \times 1000$$

Femme primipare

Une femme primipare est défini comme une femme qui accouche pour la première fois, c'està-dire une femme qui donne naissance à son premier enfant.

Femme multipare

Une femme multipare est une femme qui a déjà accouché plusieurs fois. Dans le cadre de ce RGPH-5, l'étude des grandes multipares concernent les femmes qui ont connu plusieurs accouchements, au moins six (6) fois.

¹ a=amplitude des âges ou des groupes d'âges



Descendance finale (DF)

La descendance finale indique le nombre moyen d'enfants nés vivants pour une femme à la fin de sa vie féconde à 50 ans.

$$\textit{DF} = \frac{\textit{Naissances vivantes des femmes du groupe d'âges } 45-49 \textit{ ans}}{\textit{Population féminine du groupe d'âges } 45-49 \textit{ ans}} \times 1000$$

Taux Brut de reproduction (TBR)

Il indique la descendance finale en filles d'une génération fictive de femmes soumises aux conditions actuelles de la fécondité en l'absence de la mortalité.

TBR=
$$tm) \sum_{x=15}^{x=44} 5 \times \frac{\text{Naissances vivantes des 12 derniers mois des femmes du groupe d'âges}(x,x+a)}{\text{Population féminine du groupe d'âges}(x,x+a)}$$

Avec tm², le taux de masculinité à la naissance

Taux Net de reproduction (TNR)

Il indique la descendance finale en filles d'une génération fictive de femmes soumises aux conditions actuelles de la fécondité en tenant compte de la mortalité.

Avec tf³=le taux de féminité et S_x =la probabilité de survie à la naissance à l'âge x.

Age moyen à la maternité (AMP)

L'âge moyen à la procréation résume le calendrier de la fécondité des femmes en âge de procréer. Il est obtenu en faisant le rapport de la somme des naissances vivantes des douze derniers mois multipliée par l'amplitude des groupes d'âges par la somme des naissances vivantes des douze derniers mois.

AMP=
$$\frac{\sum_{x=15}^{x=44} n(x,x+a) \times (x+\frac{a}{2})}{\sum_{x=15}^{x=44} n(x,x+a)}$$
, avec a=amplitude des groupes d'âges=5 et n(x,x+a)=les naissances vivantes des 12 derniers mois des femmes du groupe d'âges (x, x+a)

Prévalence de l'infécondité initiale

Cet indicateur désigne la proportion des femmes en âge de procréer n'ayant pas encore eu de naissances vivantes au moment du recensement.

Prévalence de l'infécondité totale

Elle correspond à la proportion des femmes ayant atteint la fin de leur vie génésique sans avoir une naissance vivante.

³ tf=1-tm=naissances féminines/naissances totales



² tm=naissances masculines/naissances totales

Acte de naissance

Un acte de naissance est un acte juridique de l'état civil signé par un officier de l'état civil qui atteste de la naissance d'une personne. Le terme renvoie au document officiel délivré par l'officier d'état civil à la suite d'une déclaration de naissance dans les délais (30 jours pour la déclaration normale et 45 jours jusqu'à 1 an pour la déclaration tardive).

Bulletin de naissance

Le bulletin de naissance est la reproduction succincte de l'acte de naissance. Il renseigne sur le centre d'enregistrement de l'acte, la date et le lieu de la naissance et la filiation.

Jugement supplétif

Un jugement supplétif est la décision rendue par le Président du tribunal départemental pour autoriser l'officier de l'état civil à inscrire certaines déclarations (naissance, mariage, décès,...) sur les registres. Ce jugement est nécessaire lorsque la déclaration n'a pas été faite dans les délais (1 an).

IV.2. RAPPEL SUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DES DONNEES

Dans cette section, nous procéderons à l'évaluation de toutes les données collectées sur la fécondité et la natalité. Ainsi, les résultats issus de l'application des différentes méthodes d'évaluation des données nous permettront de déterminer si la méthode directe ou indirecte sera retenue. En effet, si la qualité des données collectées est jugée bonne, la méthode directe sera utilisée. En revanche, si elles sont considérées comme médiocres, le recours à une méthode d'estimation indirecte de la fécondité s'impose.

IV.2.1. EXAMEN DES TAUX DE NON-REPONSE

L'évaluation des taux de non-réponse des variables utilisées pour collecter les données sur les naissances vivantes totales, les naissances survivantes, les naissances des douze (12) derniers mois et la dernière naissance vivante au cours des cinq (5) dernières années, demeure cruciale pour toute opération de collecte de données, car elle permet de garantir le niveau de complétude des informations recueillies. À l'instar des autres recensements, une variable est considérée, dans le cadre de ce cinquième recensement, comme bien renseignée si le taux de non-réponse est inférieur à deux pour cent (2 %), seuil au-delà duquel la correction d'EL-BADRY est recommandée.

Le **Tableau IV-1** présente les taux de non-réponse pour l'ensemble des variables clés utilisées dans la collecte des données de fécondité et de natalité. L'examen de ce tableau révèle que tous les taux de non-réponse sont inférieurs à deux pour cent (2 %), indiquant ainsi une bonne couverture dans la collecte des données.



Tableau IV-1 : Distribution par âge des taux de non-réponses

	Taux de non réponses par variables						
Groupes d'âges	Nombre de naissances totales selon les groupes d'âges	Nombre de naissances totales survivantes selon les groupes d'âges	Nombre de naissances vivantes au cours des 12 derniers mois selon les groupes d'âges				
10 à 14 ans	0,047	0,049	0,01				
15 à 19 ans	0,046	0,048	0,11				
20 à 24 ans	0,046	0,048	0,64				
25 à 29 ans	0,038	0,040	1,13				
30 à 34 ans	0,035	0,036	1,41				
35 à 39 ans	0,029	0,031	1,53				
40 à 44 ans	0,022	0,022	1,21				
45 à 49 ans	0,016	0,017	0,70				
50 à 54 ans	0,015	0,015	0,28				
55 à 59 ans	0,010	0,011	-				
60 à 64 ans	0,010	0,010	-				
65 à 69 ans	0,007	0,007	-				
70 à 74 ans	0,005	0,005	-				
75 à 79 ans	0,002	0,002	-				
80 à 84 ans	0,002	0,002	-				
85 à 89 ans	0,001	0,001	-				
90 à 94 ans	-	-	-				
95 ans et plus	-	-	-				

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

IV.2.2. QUALITE DE LA DECLARATION DES NAISSANCES DES DOUZE (12) DERNIERS MOIS

IV.2.2.1. Examen des données manquantes

Le seuil maximum acceptable pour ces données manquantes est fixé à cinq pour cent (5 %). Toute valeur dépassant ce seuil indique une mauvaise qualité des enregistrements, ce qui nécessite l'utilisation d'une méthode d'estimation indirecte de la fécondité dans les analyses.

L'examen du **Tableau IV-2** montre que, quel que soit le groupe d'âge, les taux de non-réponses n'atteignent pas un pour cent (1 %), ce qui n'aura donc aucune incidence sur les analyses.

Tableau IV-2 : Naissances vivantes au cours des 12 derniers mois et effectifs des femmes par âge de la femme

Groupe âge	Naissance totale au cours des 12 derniers mois		Enfants nés vivants masculins	vivants vivants		Nombre de femmes dans les ménages	% de femmes dans les ménages
5 ans	Nombre de naissances	Nombre de femmes ayant une réponse valide	Nombre de naissances	Nombre de naissances	femmes dans les ménages ordinaires	ordinaires n'ayant pas répondu	ordinaires n'ayant pas répondu
10 à 14 ans	4 447	6 031	2 442	2 005	1 114 519	6341	0,6
15 à 19 ans	52 819	88 562	27 806	25 013	1 035 009	6220	0,6
20 à 24 ans	130 499	264 891	67 976	62 523	889 061	6291	0,7
25 à 29 ans	127 110	288 722	66 110	61 000	705 802	5228	0,7
30 à 34 ans	107 582	261 741	55 889	51 693	620 868	4723	0,8
35 à 39 ans	75 830	200 559	39 362	36 469	531 200	4001	0,8
40 à 44 ans	33 595	97 139	17 352	16 243	400 547	2927	0,7
45 à 49 ans	14 038	34 583	7 336	6 702	317 149	2202	0,7
50 à 54 ans	10 374	15 531	5 473	4 900	288 260	1974	0,7
TOTAL	556 294	1 257 759	289 745	266 548	5 902 415	39 907	

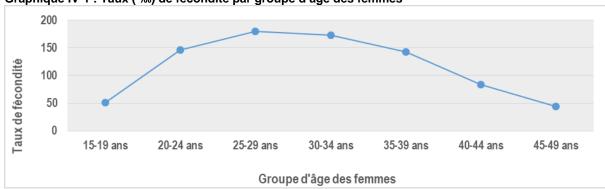
Source: ANSD. RGPH-5, 2023



IV.2.2.2. Examen des taux de fécondité par âge

L'évaluation de la qualité des données sur la fécondité récente (au cours des 12 derniers mois) implique également l'analyse de la courbe des taux de fécondité directement issus des données, en examinant leur vraisemblance avec la forme attendue de la courbe du schéma naturel de la fécondité. Cette courbe de fécondité par âge a une forme presque invariablement unimodale, concave, légèrement asymétrique à droite, et se rapprochant de zéro aux deux âges extrêmes de la période féconde.

L'allure de la courbe (**Graphique IV-1**) de fécondité par groupe d'âge ci-dessous indique une faible fécondité aux âges jeunes et avancés, avec un pic entre 25 et 34 ans. Cette distribution correspond donc à celle attendue pour la fécondité des femmes au cours de leur période féconde.



Graphique IV-1 : Taux (%) de fécondité par groupe d'âge des femmes

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

IV.2.2.3. Examen des rapports de masculinité

Les observations empiriques indiquent « qu'à la naissance, il y a généralement plus de garçons que de filles (105 garçons pour 100 filles), avec des variations entre les groupes sociaux allant de 102 à 107 » (L. Henry, 1948). Toute valeur en deçà de 102 ou au-dessus de 107 pourrait signaler une sous-déclaration ou une surdéclaration des naissances en fonction du sexe, ou encore la présence d'erreurs déclaratives sur le sexe.

L'examen des courbes (**Graphique IV-2**) des rapports de masculinité ne révèle l'existence d'une certaine régularité que pour les naissances vivantes totales concernant les tranches d'âges 15-19 ans et pour celles des douze (12) derniers mois avec les 25-29 ans. Ce qui permet de conclure qu'il y a un problème de déclaration des naissances, qui aurait comme conséquence une sous-déclaration des naissances féminines ou une surdéclaration des naissances masculines pour les autres groupes d'âge.

vivantes des 12 derniers mois selon le groupe d'âges des femmes 115,0 110,0 105 0 100.0 95,0 90.0 15-19 ans 20-24 ans 25-29 ans 30-34 ans 35-39 ans 40-44 ans 45-49 ans

Graphique IV-2 : Rapports de masculinité (RM) des naissances vivantes totales et des naissances vivantes des 12 derniers mois selon le groupe d'âges des femmes

IV.2.2.4. Examen de la complétude du nombre de naissances des 12 derniers mois

L'évaluation de la fécondité récente nécessite une comparaison entre les naissances des 12 derniers mois, la population âgée de moins d'un an, et les décès survenus à cet âge. Cet exercice permet d'apprécier la complétude des données. En l'absence de migration significative d'individus âgés de moins d'un an, les naissances des 12 derniers mois devraient approximativement égaler la somme de la population de moins d'un an et des décès de cette même tranche d'âge. Cependant, l'analyse du **Tableau IV-3** indiquerait une surestimation des naissances des 12 derniers mois, qui serait due à un report des naissances vivantes totales sur ces dernières pour cette période de référence.

Tableau IV-3 : Différence entre les naissances des 12 derniers mois, la population âgée de 0 an et les décès d'âge 0 an

Sous-populations	Garçons	Filles	Ensemble
Nombre de naissances vivantes des 12 derniers mois (N12)	401962	365592	767554
Décès à l'âge de 0 ans (D0)	9411	7927	17338
Population âgée de 0 ans (P0)	231906	212661	444567
P0+D0	241317	220588	461905
N12-(P0+D0)	+160645	+145004	+305649

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

IV.2.2.5. Examen de la complétude de la dernière naissance vivante au cours des 12 derniers mois

La comparaison de la dernière naissance vivante des 12 derniers mois, avec la population âgée de moins d'un an et les décès d'enfants de cet âge met en évidence une légère suréstimation des naissances sur cette période (**Tableau IV-4**) Par conséquent, la dernière naissance vivante survenue au cours des cinq dernières années a été utilisée pour le calcul des indicateurs et l'analyse de la fécondité.

Tableau IV-4 : Différence entre la dernière naissance des 12 derniers mois, la population âgée de 0 an et les décès d'âge 0 an

Sous-populations	Garçons	Filles	Ensemble
Dernières naissance vivante des 12 derniers mois (N'12)	289745	266548	556293
Décès à l'âge de 0 ans (D0)	9411	7927	17338
Population âgée de 0 ans (P0)	231906	212661	444567
P0+D0	241317	220588	461905
N'12-(P0+D0)	+48428	+45960	+94388

IV.2.3. EVALUATION DE LA QUALITE DES DONNEES SUR LA PARITE IV.2.3.1. Test de COALE et DEMENY, BRASS ET RACHAD

Le test de **Coale et Demeny**; **Brass et Rachad** est utilisé pour évaluer la précision des déclarations des naissances vivantes totales des femmes. L'objectif est de déterminer s'il y a des omissions d'enfants nés vivants ou des transferts de naissances d'un groupe d'âge à un autre. Ce test repose sur la comparaison de la parité en fin de vie féconde (chez les femmes âgées de 45-49 ans) avec les taux globaux de fécondité (TGF) de Coale et Demeny, ainsi que de Brass et Rachad, calculés respectivement selon les formules suivantes :

- TGF1 (Coale et Demeny) = P3^2 / P2 (Coale et Demeny, NU, 1967);
- TGF2 (Brass et Rachad) = P2 * (P4 / P3)^4 (Brass et Rachad, 1979);

Où **P2, P3 et P4** désignent respectivement les parités aux groupes d'âge 20-24 ans, 25-30 ans et 30-34 ans. Selon cette méthode, si la valeur minimale de TGF1 et TGF2 est supérieure à la parité moyenne du groupe d'âge 45-49 ans, cela suggère l'existence d'omissions d'enfants nés vivants ou de transferts de naissances d'un groupe à un autre.

L'analyse du **Tableau IV-5** indique que les données sur la parité sont de bonne qualité, car la valeur minimale des taux obtenue avec Coale et Demeny et avec Brass et Rachad est inférieure à la parité moyenne des femmes du groupe d'âge 45-49 ans.

Tableau IV-5 : Indices de Coale et Demeny et Brass et Rachad

Tableau IV-5 : Illuices de Coale et Dellielly et Brass (F Nacilad
Indices	Valeurs
TGF (Coale et Demeny)	3,6
TGF (Brass et Rachad)	4,6
P45-49 ans	4,3

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

IV.2.3.2. Examen des courbes de parités moyennes

Les observations empiriques montrent que la parité tend à augmenter avec l'âge, ce qui justifie l'expression selon laquelle « elle est une fonction croissante de l'âge des femmes ». Toute anomalie dans ce schéma pourrait indiquer une déclaration inexacte des naissances vivantes totales par les femmes. Le **Graphique IV-1**, qui présente les parités moyennes par groupe d'âge des femmes selon le milieu de résidence, confirme que la parité augmente avec l'âge, quel que soit le milieu de résidence.

6,0 5,0 4,0 Parités moyennes 3,0 2,0 1,0 0,0 45-49 ans 20-24 ans 25-29 ans 30-34 ans 35-39 ans 40-44 ans 15-19 ans - Sénégal --- Urbain --- Rural Groupe d'âge des femmes

Graphique IV-3: Parités moyennes par groupe d'âge des femmes selon le milieu de résidence

IV.3. ESTIMATIONS DE LA FECONDITE

L'évaluation de la qualité des données sur la fécondité a révélé les points suivants : une couverture de réponses satisfaisantes concernant les variables utilisées pour collecter les données de fécondité et une courbe des taux de fécondité par âge conforme aux attentes. Néanmoins, les courbes des rapports de masculinité présentent des irrégularités, signe d'omissions ou d'erreurs déclaratives; et la comparaison des naissances de la dernière naissance vivante des 12 derniers mois avec les décès des enfants de moins d'un an et la population âgée de 0 an, indiquent une légère surévaluation des naissances sur cette période. Ces observations justifient le recours aux méthodes d'estimation indirecte de la fécondité, utilisant notamment «la dernière naissance vivante» avec un classement des femmes selon leur âge au moment de l'accouchement de « la dernière naissance vivante ».

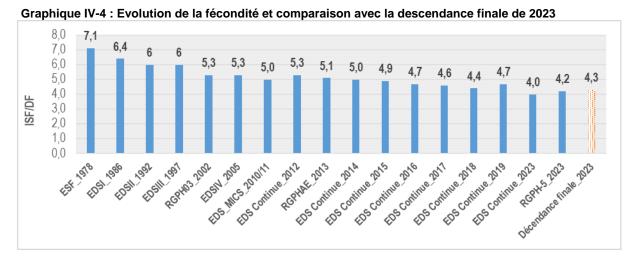
Les méthodes d'estimation indirecte utilisées se rapportent à la méthode originelle de BRASS-TRUSSEL, au modèle relationnel de GOMPERTZ, à la méthode d'ARRIAGA avec ses deux variantes, à savoir le module FERTPF du logiciel MORTPAK et les feuilles de calcul ARFE-2 et ARFE-3 du package PASEX. Ces méthodes susmentionnées ont permis d'avoir les niveaux de l'indice synthétique de fécondité et de procéder à la comparaison avec d'autres sources externes.

Ainsi, l'évaluation externe qui consiste à comparer les ISF estimés à partir des données du RGPH-5 avec ceux obtenus à travers d'autres sources de données, tels que les enquêtes et recensements antérieurs, indique que l'ISF obtenu avec la méthode de Brass s'inscrit bien dans le schéma de fécondité du pays. En effet, au Sénégal l'ISF (**Graphique IV-4**) est passé de sept (7) à quatre (4,2) enfants par femme entre 1978 et 2023. Le niveau actuel de fécondité (4,2 enfants) se rapproche de celui de l'EDS 2023 (4,0 enfants par femme)⁴ et de la descendance finale (4,3 enfants), ce qui témoigne de la qualité des données de fécondité du RGPH-5. Par conséquent, le choix porte sur **la méthode de BRASS** pour l'estimation indirecte des données sur la fécondité.

N

19

⁴ Résultats provisoires.



IV.3.1. METHODE DE BRASS

Cette méthode, plus connue sous le nom de « P/F », a été développée par William BRASS (1964) pour évaluer les erreurs de déclarations sur les naissances vivantes totales et celles des douze (12)⁵ derniers mois. Elle consiste, suivant un procédé scientifique bien défini⁶, en une comparaison des parités moyennes (fécondité cumulée au long de la vie) déclarées (P) et des parités équivalentes (F).

L'hypothèse fondamentale qui sous-tend l'application de cette méthode est celle de la stabilité : la fécondité cumulée d'une cohorte de femmes jusqu'à un âge donné est égale à la parité moyenne dans cette cohorte, en l'absence de mortalité et de migration importantes de femmes en âge de procréer. Sous cette hypothèse, si la fécondité est constante depuis longtemps au sein d'une population, et si les données ne comportent pas d'erreur, alors le quotient P/F doit être égal à un (1) dans chaque groupe d'âge.

L'analyse du **Tableau IV-6** montre que les coefficients correcteurs (P/F) baissent quasi-ment avec l'âge, ce qui constitue un signe de sous-déclarations de naissances. Il est donc nécessaire de choisir un facteur de correction pour ajuster les données de fécondité.

Tableau IV-6 : Distribution par âge de la parité déclarée et celle équivalente selon la zone de résidence

	Sénégal			Urbain			Rural		
Groupes d'âges	P(i)	F(i)	P(i)/F(i)	P(i)	F(i)	P(i)/F(i)	P(i)	F(i)	P(i)/F(i)
15-19 ans	0,189	0,111	1,7	0,112	0,063	1,8	0,283	0,169	1,7
20-24 ans	0,870	0,673	1,3	0,595	0,442	1,3	1,249	0,973	1,3
25-29 ans	1,759	2,549	0,7	1,314	1,692	0,8	2,396	3,649	0,7
30-34 ans	2,665	2,418	1,1	2,136	1,833	1,2	3,468	3,226	1,1
35-39 ans	3,479	3,197	1,1	2,904	2,498	1,2	4,354	4,177	1,0
40-44 ans	3,956	3,683	1,1	3,415	2,915	1,2	4,817	4,775	1,0
45-49 ans	4,302	4,123	1,0	3,751	3,248	1,2	5,132	5,376	1,0

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

⁶ Voir le Manuel X (Division de la Population des NU 1984), pour un exposé plus détaillé de la démarche.



⁵ Obtenues avec la date de la dernière naissance vivantes des cinq (5) dernières années avec un classement des femmes aux âges au moment de l'accouchement.

Le choix d'un coeffcient correcteur pour l'ajustement des données de la fécondité repose sur un principe décrit par BRASS (1964). Ce dernier considère que, si les coefficients **P(2)/F(2)** et **P(3)/F(3)** correspondant respectivement aux groupes d'âges **20-24 ans et 25-29 ans**, concordent à peu près, alors le choix peut porter sur l'un ou l'autre pour corriger les taux de fécondité initiaux.

Cependant, les résultats du tableau ci-dessus montrent que tel n'est pas le cas. Ainsi, BRASS propose de recourir soit à leur moyenne simple (non pondérée), soit à leur moyenne pondérée (par la proportion, dans les groupes d'âges 20-24 ans et 25-29 ans, de toutes les femmes âgées de 20-29 ans).

L'analyse du tableau ci-dessus révèle que les coefficients ne concordent pas. Par conséquent, le choix d'un facteur de correction k repose sur la moyenne P(2)/F(2) et P(3)/F(3), pondérée par le nombre de femmes dans chaque groupe d'âge, rapporté à l'effectif total dans les deux groupes réunis. Ce facteur de correction est utilisé pour générer le tableau d'ajustement des taux de fécondité ci-dessous, qui montre que les taux de fécondité par âge s'insérent bien dans le schéma de fécondité du Sénégal.

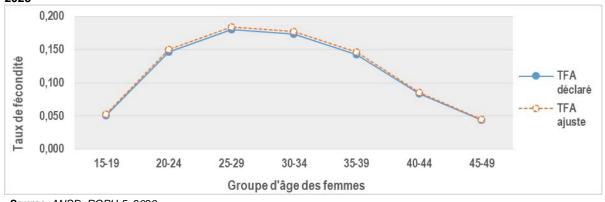
Tableau IV-7 : Ajustement des taux de fécondité par âge selon la technique P/F Ratio

Λαο	Sene	gal	Urba	Urbain		al
Age	TFA déclaré	TFA ajuste	TFA déclaré	TFA ajuste	TFA déclaré	TFA ajuste
15-19	0,051	0,052	0,030	0,033	0,077	0,099
20-24	0,147	0,151	0,105	0,115	0,204	0,262
25-29	0,180	0,185	0,143	0,156	0,233	0,300
30-34	0,173	0,178	0,146	0,160	0,214	0,275
35-39	0,143	0,147	0,122	0,133	0,174	0,224
40-44	0,084	0,086	0,069	0,075	0,108	0,138
45-49	0,044	0,045	0,032	0,035	0,062	0,080
ISF	4,1	4,2	3,2	3,5	5,4	5,4

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

Le graphique ci-dessous compare les taux de fécondité déclarés et ceux issus du processus d'ajustement avec BRASS. Il dénote une qualité globale des données sur la fécondité. Toutefois, il est constaté une légère sous-estimation de la déclaration des naissances pour les femmes âgées de 25 à 39 ans.

Graphique IV-5 : Comparaison des taux de fécondité déclarés et ajustés au niveau national au Sénégal en 2023



Source: ANSD. RGPH-5, 2023

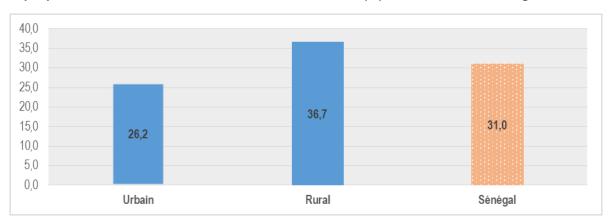
IV.4. ANALYSE DE LA NATALITÉ ET DE LA FÉCONDITÉ

IV.4.1. NIVEAU, STRUCTURE ET EVOLUTION DE LA NATALITE

La natalité est évaluée à l'aide du taux brut de natalité (TBN) qui représente le nombre de naissances vivantes recensées sur une année pour une population moyenne de mille habitants.

Au Sénégal, 556 293 naissances vivantes (289 745 garçons et 266 548 filles) ont été enregistrées au cours des 12 derniers mois précédents le RGPH-5 de 2023, parmi les femmes âgées de 10 à 54 ans. Pour des besoins de comparabilité, l'analyse de la natalité se concentre sur les naissances des femmes âgées de 15 à 49 ans. Ces dernières ont enregistré 541 473 naissances vivantes pour une population moyenne de 17 451 308 habitants, soit un taux de natalité de 31,0 pour mille. Ce taux a diminué, passant de 41 pour mille au RGPH de 2002 à 37,2 pour mille au RGPHAE de 2013, avant d'atteindre 31 pour mille au RGPH-5 de 2023.

Le taux de natalité varie selon le milieu de résidence, avec un niveau plus élevé en milieu rural (36,7‰) qu'en milieu urbain (26,2 ‰) (**Graphique IV-6**).



Graphique IV-6 : Variation selon le milieu de résidence du taux (‰) brut de natalité au Sénégal en 2023

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

L'analyse régionale (**Graphique IV-7**) du taux brut de natalité révèle également des variations significatives à l'intérieur du pays. Les régions de Dakar (22,8‰), Thiès (26,5‰) et Ziguinchor (25,7‰), qui connaissent une urbanisation croissante, affichent les taux de natalité les plus bas. En revanche, les régions de Kédougou (40,1 ‰) Kaffrine (38,6 ‰) et Tambacounda 38,4‰) présentent les taux les plus élevés.

45,0 40,1 38.6 38,4 37.5 36,9 36,6 36,9 40,0 32,9 35.0 31,0 30,0 29,6 26.5 30,0 25,7 Taux Brut de Natalité 22,8 25,0 20.0 15,0 10,0 5,0 0.0 Tambacounda Saint-Louis Diourbel 40198 **K**aolack Thies ronda Fatick Matam **Kathine K**édougou Sédhiou Région de résidence

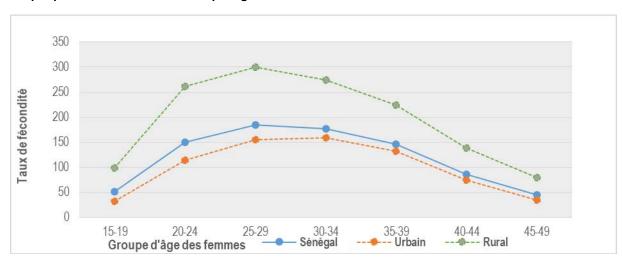
Graphique IV-7: Variation régionale des taux (‰) brut de natalité au Sénégal en 2023

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

IV.4.2. NIVEAU, STRUCTURE ET EVOLUTION DE LA FECONDITE

Il ressort des résultats du Graphique IV-8 un niveau de fecondité par âge élevé, quelle que soit la zone de résidence. En effet, le schéma de fécondité indique une fécondité basse aux âges jeunes et avancés, mais qui connait son maximum entre 25-29 ans. Par ailleurs, le taux de fécondité par âge est de 52,0 % pour les 15-19 ans et 45,0 % pour les 45-49 ans, alors qu'il se situe à 180% entre 25-29 ans.

Le taux global de fécondité générale (TGFG) se situe à 120%. À tous les âges, il se révèle plus élevé en milieu rural (157‰) qu'en milieu urbain (94‰).



Graphique IV-8 : Taux de fécondité par âge selon le milieu de résidence de la femme

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

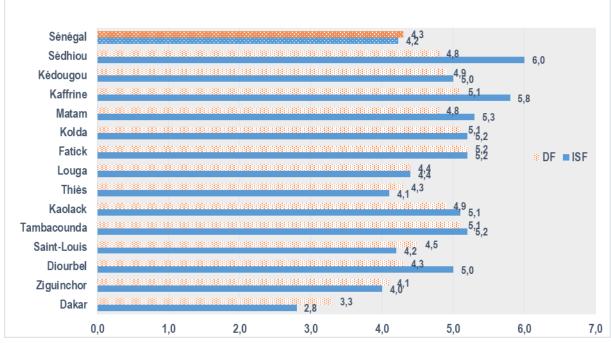
En outre, le Graphique IV-9 ci-dessous décrivant la fécondité du moment (ISF) et celle du passé (DF) est révélateur d'une fécondité qui a commencé à baisser, comparativement aux recensements antérieurs. En effet, le nombre moyen d'enfants pour une femme en fin de vie féconde est maintenant de 4,2 enfants, tandis que ce chiffre était de 5,1 en 2013 et 5,3 en 2002. Entre milieu de résidence, il ressort du même graphique que les femmes rurales sont plus fécondes que celles urbaines, respectivement en moyenne 5,4 et 3,5 enfants par femme.

La décendance finale (DF) résume le niveau de fécondité des femmes âgées de 45-49 ans depuis leur premier enfant jusq'au moment du recensement. Son niveau est de 4,3 enfants en 2023, quasiment égal à l'ISF (4,2 enfants). La même observation est notée dans les régions de Fatick (5,2) et Louga (4,4) pour chaque indicateur.

Cependant, les femmes des régions de Dakar (2,8 et 3,3), Thiès (4,1 et 4,3), Saint-Louis (4,2 et 4,5) et Ziguinchor (4,0 et 4,1) connaissent une baisse de fécondité, contrairement à leurs congenères des régions de Sédhiou (6,0 et 4,8), Kaffrine (5,8 et 5,1), Diourbel (5,0 et 4,3), Matam (5,3 et 4,8), Kaolack (5,1 et 4,9), Kolda (5,2 et 5,1) et Tambacounda (5,2 et 5,1). Pour ces dernières (régions) les niveaux de fécondité sont toujours élevés et les ISF supérieurs à la DF, avec respectivement des écarts de (1,2; 0,7; 0,5; 0,2; 0,1; 0;1) enfant(s).

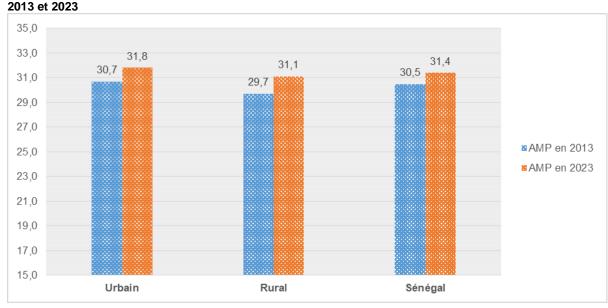
de résidence de la femme

Graphique IV-9 : Fécondité du moment (ISF 15-49 ans) et fécondité passée (DF 45-49 ans) selon la région



Source: ANSD. RGPH-5, 2023

Par ailleurs, l'âge moyen des mères à la procrétaion (AMP), qui résume le calendrier de fécondité des femmes, est défini comme l'âge moyen des mères au moment de la naissance de leurs enfants. Cet âge est passé de 30,5 ans en 2013 à 31,4 ans en 2023. Cette tendance à la hausse est observée, indépendamment du milieu de résidence, avec un âge moyen à la procréation plus bas en milieu rural (29,7 ans en 2013 à 31,1 ans en 2023) qu'en milieu urbain (30,7 à 31,8 ans en 2023) (**Graphique IV-10**).



Graphique IV-10 : Tendance de l'Age moyen à la procréation (AMP) selon le milieu de résidence entre

IV.4.2.1. Fécondité différentielle

L'analyse différentielle de la fécondité selon certaines caractéristiques telles que le milieu de résidence, le niveau d'instruction, la situation matrimoniale et l'alphabétisation permet d'appréhender les facteurs agissant sur la fécondité des femmes.

IV.4.2.1.1. Variation de la fécondité selon la région et le milieu de résidence

Comme il a été mentionné précédemment, la fécondité des femmes est nettement plus élevée en milieu rural (5,4) comparativement au milieu urbain (3,5). Cette tendance est observée dans la plupart des régions, à l'exception notable de la région de Matam où, comme lors du recensement de 2013, aucune différence n'est notée entre les milieux urbains et ruraux.

L'examen du **Tableau IV-8** révèle que les niveaux de fécondité les plus bas au Sénégal sont enregistrés dans des régions de Dakar (2,8), Ziguinchor (4,0), Thiès (4,1) et Saint-Louis (4,2). À l'opposé, les niveaux de fécondité les plus élevés sont observés à Sédhiou (6,0), Kaffrine (5,8), Matam (5,3), Tambacounda (5,2), Kolda (5,2), Fatick (5,2), Kaolack (5,1), Diourbel (5,0) et Kédougou (5,0).

Tableau IV-8 : ISF par région selon le milieu de résidence

REGION	URBAIN	RURAL	ENSEMBLE
Dakar	2,8	-	2,8
Ziguinchor	3,7	4,6	4,0
Diourbel	4,7	5,5	5,0
Saint-Louis	3,8	4,8	4,2
Tambacounda	4,1	5,7	5,2
Kaolack	4,1	6,0	5,1
Thiès	3,6	4,7	4,1
Louga	3,7	4,8	4,4
Fatick	4,4	5,5	5,2
Kolda	4,7	5,6	5,2

REGION	URBAIN	RURAL	ENSEMBLE
Matam	4,7	4,6	5,3
Kaffrine	4,2	6,1	5,8
Kédougou	4,3	5,3	5,0
Sédhiou	5,1	6,2	6,0
Sénégal	3,5	5,4	4,2

IV.4.2.1.2. Variation de la fécondité selon l'alphabétisation en français et le niveau d'instruction de la femme

L'analyse du **Graphique IV-11** ci-après montre une relation inverse entre le niveau d'instruction et la fécondité. En effet, plus le niveau d'instruction de la femme est élevé, plus le nombre moyen d'enfants est faible. Ainsi, les femmes en âge de procréer ayant atteint un niveau d'éducation supérieur (1,8) secondaire (3,2) ou moyen (4,2) affichent les niveaux de fécondité les plus bas comparées à celles n'ayant aucun niveau (4,4) et celles de niveau d'instruction préscolaire/élémentaire (4,4).

Les femmes non alphabétisées en français (4,3 enfants) ont plus d'enfants que celles alphabétisées (3,6 enfants).

En ce qui concerne la situation matrimoniale, il apparaît que les femmes mariées ont un nombre moyen d'enfants plus élevé. En effet, les femmes en unions polygames (5,3 enfants) et monogames (4,9 enfants) ont des niveaux de fécondité élevés à la fin de leur période de fécondité. Les veuves (3,1 enfants), celles en concubinage ou en union libre (2,5 enfants) et les séparées (2,7 enfants) présentent des niveaux de fécondité similaires. Cependant, le taux de fécondité le plus bas est observé chez les femmes célibataires (moins d'un enfant en moyenne), ce qui indique que, au Sénégal, le mariage demeure le contexte social privilégié pour la procréation.



d'instruction ; état matrimonial ; aptitude à lire et à écrire ; région) Niveau d'instruction Niveau supérieur 1,8 Niveau secondaire 3,2 Niveau moyen 4,2 Niveau prescolaire/élémentaire 4,4 Sans niveau 4,4 Situation matrimoniale Séparées 2,7 2,5 Concubinage/Union libre Divorcées 1,6 Caractéristiques sociodémographiques Veuves 3,1 Célibataires 0,4 Polygames 5,3 Monogames 4,9 Aptitude à lire et à écrire Non 4,3 Oui 3,6 Région de résidence Sédhiou 6,0 5,0 Kédougou Kaffrine 5,8 5,3 Matam 5,2 Kolda Fatick 5,2 Louga Thiès 4,1 Kaolack 5,1 Tambacounda

Graphique IV-11 : ISF selon certaines caractéristiques sociodémographiques de la femme (niveau

Saint-Louis

Diourbel

Dakar

0

1

2

Ziguinchor

5,2

6

7

5,0

5

4,2

4,0

4

2,8 3

ISF

IV.4.2.2. Evolution de la fécondité de 1978 à 2023

Divers enquêtes et recensements indiquent une transition démographique en cours au Sénégal. En effet, le nombre moyen d'enfants par femme en fin de vie féconde (ISF) a diminué, passant de 7,1 enfants en 1978 à 4,2 enfants en 2023, marquant ainsi une baisse de 2,9 points en quarantecinq (45) ans (**Tableau IV-9**). Cette tendance à la baisse est constatée quel que soit le milieu de résidence, bien que les niveaux de fécondité soient systématiquement plus élevés en milieu rural qu'en milieu urbain.

Tableau IV-9 : Evolution de la fécondité de 1978 à 2023

Age	ESF	EDSI	EDSII	EDSIII	RGPH03	EDSIV	EDS MICS	EDS Continue	RGPHAE	EDS Continue					RGPH-5	
	1978	1986	1992	1997	2002	2005	2010/2011	2012/13	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2023
	Taux (‰) de fécondité par âge															
15-19	189	154	127	103	116	101	93	80	78	90	80	72	78	68	71	52
20-24	304	270	250	219	216	212	201	210	181	195	189	192	177	178	185	151
25-29	332	271	266	240	245	250	241	246	227	240	226	230	214	214	228	185
30-34	265	261	244	245	216	228	219	223	216	210	213	197	206	181	195	178
35-39	197	196	185	186	158	169	156	184	176	155	164	145	146	147	171	147
40-44	108	89	99	99	76	74	73	97	98	96	83	77	79	67	74	86
45-49	34	36	34	34	28	22	13	19	53	20	16	22	24	15	21	45
								ISF								
Urbain	6,5	5,4	5,1	5,1	4,2	4,1	3,9	4,1	4,1	4	3,5	3,5	3,4	5,5	3,8	3,5
Rural	7,5	7,1	6,7	6,7	6,1	6,4	6	6,3	6,2	6,3	6,1	5,9	5,9	3,2	5,6	5,4
National	7,1	6,4	6	6	5,3	5,3	5	5,3	5,1	5	4,9	4,7	4,6	4,4	4,7	4,2

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

IV.4.2.3. Fécondité à risque

Cette section se propose d'examiner les catégories à risque, en mettant l'accent sur la fécondité des adolescentes, la primiparité et les grandes multipares.

IV.4.2.3.1. Fécondité des adolescentes

Les adolescentes constituent une cible vulnérable en matière de fécondité. Compte tenu de leurs jeunes âges (10 à 19 ans), leurs accouchements sont souvent associés à beaucoup de risques, aussi bien pour la santé de la mère que celle de l'enfant.

IV.4.2.3.1.1. Adolescentes mères au Sénégal

Les résultats de l'analyse de la fécondité des adolecentes mères indiquent globalement une augmentation avec l'âge de la proportion de cette cible, indépendamment du milieu de résidence, à l'exception de celles âgées de 10 ans. La proportion mères adolescentes évaluée à 6,3 % au niveau national, demeure plus élevée en milieu rural (8,6 %) qu'en milieu urbain (4,1 %), quel que soit l'âge considéré **(Tableau IV-10)**.

Par ailleurs, sur cent (100) mères adolescentes âgées de 15 à 19 ans, près de 12 (11,8 %) sont actuellement mères d'enfants, avec des proportions variant de 17,3 % en milieu rural contre 7,4 % en milieu urbain.

Tableau IV-10 : Proportion (%) des adolescentes mères par âge selon le milieu de résidence

	Urbain				Rural		Ensemble			
Age	Effectifs des adolescent es	Effectifs des adolescente s mères	Proportion des adolescentes mères	Effectifs des adolescentes	Effectifs des adolescentes mères	Proportion des adolescentes mères	Effectifs des adolescentes	Effectifs des adolescentes mères	Proportion des adolescentes mères	
10	117 254	786	0,7	136 300	1 472	1,1	253 554	2 258	0,9	
11	94 894	603	0,6	90 638	852	0,9	185 533	1 454	0,8	
12	114 949	841	0,7	121 324	1 496	1,2	236 273	2 337	1,0	
13	116 054	918	0,8	110 235	1 684	1,5	226 289	2 602	1,1	
14	109 485	1 246	1,1	103 386	2 657	2,6	212 871	3 903	1,8	
15	121 886	2 517	2,1	111 618	6 222	5,6	233 504	8 739	3,7	
16	110 535	3 772	3,4	92 163	8 585	9,3	202 698	12 356	6,1	
17	111 063	6 757	6,1	84 912	13 794	16,2	195 975	20 551	10,5	
18	119 944	12 404	10,3	102 816	26 687	26,0	222 760	39 092	17,5	
19	105 569	16 418	15,6	74 503	25 351	34,0	180 072	41 769	23,2	
10-14 ans	552 636	4 394	0,8	561 883	8 161	1,5	1 114 520	12 554	1,1	
15-19 ans	568 997	41 868	7,4	466 012	80 639	17,3	1 035 009	122 507	11,8	
10-19 ans	1 121 633	46 262	4,1	1 027 895	88 800	8,6	2 149 529	135 061	6,3	

IV.4.2.3.1.2. Niveau et structure de la fécondité des adolescentes

Il ressort de l'analyse du **Tableau IV-11** suivant, un niveau de fécondité relativement faible chez les adolescentes avant l'âge de 13 ans à l'échelle nationale, avec des taux de fécondité situés entre 2,5 et 3,3 naissances pour mille (1000) adolescentes. Néanmoins, ces taux augmentent avec l'âge pour atteindre 46,6 ‰ à 18 ans et 76,1 ‰ à 19 ans. En comparant les milieux de résidence, il est constaté, à tous les âges, que les niveaux de fécondité des adolescentes sont environ deux (2) fois plus élevés en milieu rural qu' en milieu urbain. Ainsi, à l'âge de 19 ans, le taux de fécondité des adolescentes en milieu urbain et rural est respectivement de 62,5 ‰ et 144,1 ‰.

Tableau IV-11 : Taux (‰) de fécondité des adolescentes par âge selon le milieu de résidence

		ocinco par age ecion ie iiii	
Age	Urbain	Rural	Ensemble
10	1,7	4,2	3,0
11	1,6	3,4	2,5
12	1,9	4,6	3,3
13	2,2	6,1	4,1
14	3,8	10,7	7,1
15	7,3	25,9	16,2
16	14,3	43,6	27,7
17	25,6	74,1	46,6
18	43,5	114,2	76,1
19	62,5	144,1	96,3
10-14 ans	2,2	5,7	4,0
15-19 ans	33,07	78,0 ⁸	52,0 ⁹
10-19 ans	16,4	37,8	26,6

Le graphique **Graphique IV-12** ci-après illustre clairement les niveaux de fécondité différentiels des adolescentes selon l'âge et en fonction du milieu de résidence. Il apparait également que la fécondité des adolescentes est plus élévée en milieu rural.

Graphique IV-12 : Taux (‰) de fécondité des adolescentes par âge selon le milieu de résidence



Source: ANSD. RGPH-5, 2023

IV.4.2.3.1.3. Fécondité différentielles des adolescentes

a. Variation régionale de la fécondité des adolescentes

Il ressort de l'analyse du **Tableau IV-12** et de la Erreur ! Source du renvoi introuvable. suivants qu'il existe des disparités régionales en matière de fécondité précoce (celle des adolescentes) au Sénégal. Dans tous les groupes d'âges, les régions de Kédougou (55,9‰), Tambacounda (47,0 ‰), Kolda (43,5 ‰) et Kaffrine (43,4 ‰) présentent les niveaux de fécondité des adolescentes les plus élevés. A l'opposé, les régions les plus urbanisées, telles que Dakar (11,3 ‰) et Thiès (15,2 ‰), ainsi que Saint-Louis (24,2 ‰), ont les niveaux de fécondité des adolescentes les plus faibles.

ANSD

⁷ Obtenu par la méthode originelle d'estimation indirecte de BRASS

⁸ Obtenu par la méthode originelle d'estimation indirecte de BRASS

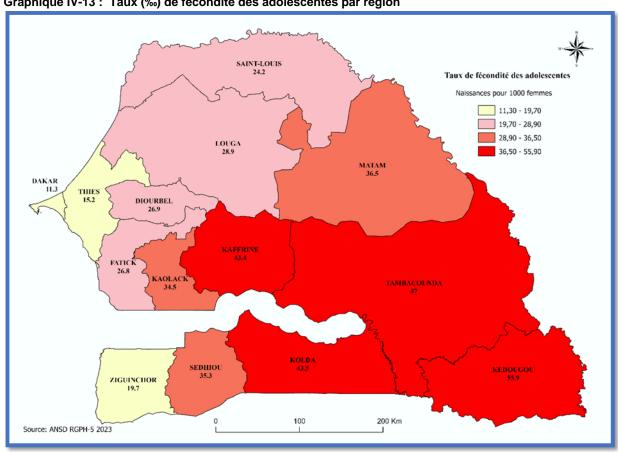
⁹ Obtenu par la méthode originelle d'estimation indirecte de BRASS

Tableau IV-12 : Taux (‰) de fécondité par région selon quelques groupes d'âges

Dágian		Groupe d'âge							
Région	10-14 ans	15-19 ans ¹⁰	10-19 ans						
DAKAR	1,1	22,7	11,3						
ZIGUINCHOR	3,6	39,9	19,7						
DIOURBEL	5,3	52,8							
SAINT LOUIS	2,8	50,0	24,2						
TAMBACOUNDA	8,5	89,9	47,0						
KAOLACK	5,2	67,1	34,5						
THIES	1,8	34,2	15,2						
LOUGA	4,5	61,0	28,9						
FATICK	3,8	57,8	26,8						
KOLDA	4,8	91,1	43,5						
MATAM	4,9	72,1	36,5						
KAFFRINE	6,1	90,5	43,4						
KEDOUGOU	9,0	97,1	55,9						
SEDHIOU	6,7	72,5	35,3						
SENEGAL	4,0	52,0	26,6						

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

Graphique IV-13 : Taux (‰) de fécondité des adolescentes par région



 $^{^{10}}$ Cette colonne est obtenue par la méthode originelle d'estimation indirecte de BRASS.



b. Fécondité des adolescentes selon l'état matrimonial

Les adolescentes célibataires présentent les niveaux de fécondité les plus faibles (2,9 ‰), tandis que celles en unions monogames (212,4 ‰) ou polygames (220,0 ‰) enregistrent les taux de fécondité les plus élevés (**Tableau IV-13**). Ces niveaux de fecondité mettent en évidence la précocité des unions et de l'entrée dans la vie féconde des adolescentes au Sénégal.

Tableau IV-13: Taux (‰) de fécondité des adolescentes par groupe d'âge selon l'état matrimonial

Groupe d'âge	Monogames	Polygames	Célibataires	Veuves	Divorcées	Concubinages /union libre	Séparées
10-14 ans	108,8	131,5	1,0	33,1	83,0	7,9	20,8
15-19 ans	226,8	231,4	5,3	93,1	139,6	49,1	122,3
10-19 ans	212,4	220,0	2,9	64,7	131,4	26,5	99,1

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

c. Fécondité des adolescentes selon le niveau d'instruction

Les niveaux de fécondité les plus faibles sont obsercés chez les adolescentes les plus instruites (11,7 ‰) (**Tableau IV-14**). Par contre, celles qui sont moins instruites affichent les taux de fécondité les plus élevés. En effet, plus de la moitié (52,6 ‰) des mères adolescentes n'ont aucun niveau d'instruction.

Tableau IV-14 : Taux (‰) de fécondité des adolescentes par groupe d'âge selon le niveau d'instruction

Groupe d'âge	Aucun niveau	Préscolaire/Elémentaire	Moyen	Secondaire
10-14 ans	9,8	1,5	2,0	-
15-19 ans	89,3	52,9	24,9	11,8
10-19 ans	52,6	13,9	15,9	11,7

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

IV.4.2.3.1.4. Femmes primipares

Il ressort de l'analyse du **Tableau IV-15** suivant qu'au Sénégal, environ une (1) femme sur quatre (4) (24,6 %) parmi celles ayant déclaré avoir eu une naissance au cours des douze (12) derniers mois accouchait pour la première fois. Entre les milieux de résidence, la proportion de primipares est plus élevée en milieu urbain (27,6 %) qu'en milieu rural (22,0 %).

Par ailleurs, quel que soit le milieu de résidence, les femmes accouchant pour la première fois sont plus fréquemment observées chez les jeunes, notamment chez les adolescentes. Les premiers accouchements, aux âges jeunes (fécondité des adolescentes) et avancés (fécondité tardive), sont souvent associés à des risques élevés de mortalité maternelle et infantile

Tableau IV-15 : Proportion (%) des femmes primipares parmi les femmes ayant eu une naissance au cours des 12 derniers mois par groupe d'âge selon le milieu de résidence

	Urbain				Rural		Sénégal			
Groupe d'âge	Effectif des femmes ayant eu au moins une naissance au cours des 12 derniers mois	Effectif des femmes primipares	Proportion des femmes primipares	Effectif des femmes ayant eu au moins une naissance au cours des 12 derniers mois	femmes	Proportion des femmes primipares	Effectif des femmes ayant eu au moins une naissance au cours des 12 derniers mois	Effectif des femmes primipares	Proportion des femmes primipares	
10-14 ans	1 234	508	41,2	3 214	1 407	43,8	4 448	1 915	43,1	
15-19 ans	17 146	12 356	72,1	35 673	22 577	63,3	52 819	34 934	66,1	
20-24 ans	54 573	25 498	46,7	75 926	25 045	33,0	130 499	50 543	38,7	
25-29 ans	59 785	16 622	27,8	67 325	9 658	14,4	127 110	26 280	20,7	
30-34 ans	55 209	8 943	16,2	52 374	4 022	7,7	107 583	12 965	12,1	
35-39 ans	39 377	3 905	10,0	36 453	1 714	4,7	75 830	5 619	7,4	
40-44 ans	17 085	1 367	8,0	16 510	8 31	5,0	33 595	2 198	6,5	
45-49 ans	6 220	651	10,5	7 818	488	6,2	14 038	1 140	8,1	
50-54 ans	4 299	551	12,8	6 074	610	10,0	10 373	1 162	11,2	
Ensemble	254 928	70 401	27,6	301 367	66 352	22,0	556 295	136 756	24,6	

IV.4.2.3.1.5. Femmes grandes multipares

Au Sénégal, huit (8) femmes sur cent (100) ayant accouché au cours des 12 derniers mois sont des grandes multipares (ayant eu au moins 7 enfants) (Tableau IV-16). Cette proportion de femmes ayant eu au moins six (6) enfants et qui ont accouché au cours des douze (12) derniers mois précédant le recensement est plus importante en milieu rural (9,4 %) qu'en milieu urbain (6,0 %). L'analyse révèle également que c'est parmi les femmes âgées de 25 à 39 ans que la proportion des grandes multipares est la plus élevée. Ce phénomène constitue une question de santé publique préoccupante, dans la mesure où les accouchements chez les grandes multipares sont associés à un risque élevé de mortalité maternelle, en raison de l'âge avancé des mères et du rapprochement des grossesses.

Tableau IV-16 : proportion (%) des femmes multipares ayant eu une naissance au cours des douze (12) derniers mois par groupe d'âge selon le milieu de résidence

	Urbain				Rural		Sénégal				
Groupe d'âge	Effectif de femmes ayant eu au moins 6 enfants	Effectif de femmes ayant eu au moins 6 enfants et qui ont une naissance au cours des 12 derniers mois	Proportion de femmes ayant eu naissance au moins une naissance au cours des 12 derniers mois	Effectif de femmes ayant eu au moins 6 enfants	Effectif de femmes ayant eu au moins 6 enfants et qui ont une naissance au cours des 12 derniers mois	Proportion de femmes ayant eu naissance au moins une naissance au cours des 12 derniers mois	Effectif de femmes ayant eu au moins 6 enfants	Effectif de femmes ayant eu au moins 6 enfants et qui ont une naissance au cours des 12 derniers mois	Proportion de femmes ayant eu naissance au moins une naissance au cours des 12 derniers mois		
10-14 ans	0	0	-	0	0	1	0	0	-		
15-19 ans	0	0	-	0	0	1	0	0	-		
20-24 ans	1 914	178	9,3	5 411	684	13,0	7 325	862	12,0		
25-29 ans	6 132	717	12,0	19 391	2 861	15,0	25 523	3 578	14,0		
30-34 ans	19 631	2 180	11,1	47 601	7 292	15,3	67 232	9 472	14,1		
35-39 ans	38 764	3 877	10,0	71 128	9 769	14,0	109 892	13 646	12,4		
40-44 ans	46 105	2 664	6,0	64 179	5 682	9,1	110 284	8 346	8,0		
45-49 ans	46 000	1 062	2,3	58 333	2 505	4,3	104 333	3 567	3,4		
50-54 ans	47 113	726	2,0	56 400	1 597	2,8	103 513	2 323	2,2		
Ensemble	205 659	11 404	6,0	322 443	30 390	9,4	528 102	41 794	8,0		

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

IV.5. DÉCLARATION DE LA POSSESSION D'UN ACTE DE NAISSANCE

IV.5.1. NIVEAU DE DECLARATION DE LA POSSESSION D'UN ACTE DE NAISSANCE

En 2023, huit personnes recensées sur dix (10) (81,1 %) déclarent posséder un acte d'état civil, soit 66,7 % pour le bulletin de naissance et 14,4 % pour le jugement supplétif (**Graphique IV-14**). Il convient de signaler que 5,3 % des personnes recensées ne possédent ni bulletin de naissance, ni jugement supplétif et 13,6 % ont déclaré ne pas savoir s'il en possède ou pas.

Jugement supplieft

14.4%

Bulletin de naissance
66,7%

Graphique IV-14 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

IV.5.2. ANALYSE DIFFERENTIELLE DE LA POSSESSION D'UN ACTE DE NAISSANCE

IV.5.2.1. Variation selon l'âge de la possesion d'acte de naissance

Il ressort du **Tableau IV-17** que quelque soit l'âge ou le groupe d'âge concerné, la proportion de la population en possession de bulletin de naissance est largement supérieure à celle possédant un jugement supplétif.

La proportion de la population en possession de bulletin de naissance diminue avec les groupes d'âges. Elle est plus élevée chez les jeunes générations que chez celles plus âgées. A partir des générations âgées de 24 ans et plus, les proportions sont inférieures à la moyenne nationale et diminuent au fur et à mesure.

La déclaration des naissances à l'état civil dans les délais concerne plus les nouvelles générations et a connu une évolution dans le temps : en passant de 57,6 % dans la génération 65 ou plus, à 73,1 % chez les enfants de 1 an.

Toutefois, il convient de souligner que la proportion de la population de moins d'un an (0 an) en possession de bulletin de naissance est légèrement plus élevée que celle âgée d'un (1) an révolu avec 76,8 % et 73,1 % respectivement.

La proportion de la population en possession de jugments supplétifs passe de 22,6 % chez les 65 ans et plus à 5,3 % chez les personnes âgées de 1 an révolu. Inversement à la possession d'un bulletin de naissance, la proportion de la population dont les âges se situent entre 0 et 24 ans en possession de jugement supplétif est inférieure à la moyenne nationale qui est de 14,4 %. Au-delà de 24 ans, les proportions sont supérieures à la moyenne nationale et sont en hausse.

Il convient de signaler que la non possession d'une pièce d'état civil (ni bulletin de naissance, ni jugement supplétif) est plus élevée chez les jeunes générations (de moins de 25 ans) où des proportions supérieures ou égales à la moyenne nationale sont enregistrées. La proportion de la population ne sachant pas si elle posséde ou pas un acte d'état civil (13,6%) est relativement importante pour toutes les générations. Elle tourne autour de moins de 2 personnes sur 10, âgées de 65 ans et plus.

Tableau IV-17 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance selon les

genérations de naissance

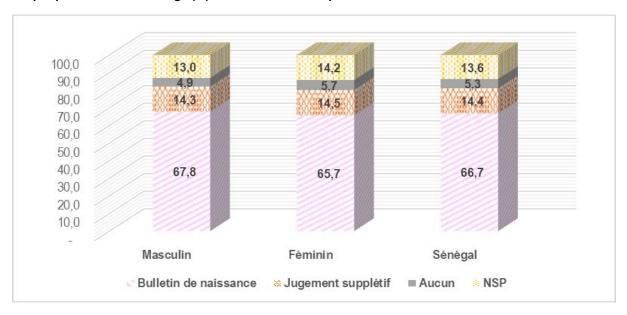
	DECLARATION A L'ETAT CIVIL											
Age	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%		
	Bulletin de na	issance	Jugement supplétif		Aucu	Aucun		•	Total			
0 an	341 411	76,8		-	38 126	8,6	65 029	14,6	444 567	100,0		
1 an	277 155	73,1	20 200	5,3	31 654	8,4	49 939	13,2	378 947	100,0		
2-4 ans	957 566	68,1	97 710	6,9	129 006	9,2	222 107	15,8	1 406 390	100,0		
5-9 ans	1 529 725	65,2	216 163	9,2	206 306	8,8	392 821	16,8	2 345 016	100,0		
10-24 ans	4 107 164	68,0	858 054	14,2	320 035	5,3	750 323	12,4	6 035 576	100,0		
25-34 ans	1 702 850	66,7	444 288	17,4	86 604	3,4	318 437	12,5	2 552 180	100,0		
35-54 ans	1 995 619	65,4	583 000	19,1	82 644	2,7	388 382	12,7	3 049 644	100,0		
55-64 ans	486 740	62,2	171 645	21,9	20 732	2,6	103 613	13,2	782 729	100,0		
65 ans et plus	396 188	57,6	155 829	22,6	23 226	3,4	112 746	16,4	687 989	100,0		
Ensemble	11 794 419	66,7	2 546 889	14,4	938 334	5,3	2 403 397	13,6	17 683 038	100,0		

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

IV.5.2.2. Variation selon le sexe de la possession d'acte de naissance

La différence entre la population masculine et celle féminine n'est pas trop élevée en ce qui concerne la possession ou pas d'un acte de naissance. En effet, les proportions d'hommes et celles de femmes possédant un acte de naissance s'élèvent respectivemet à 82,1 % et 80,2 % **(Graphique IV-15).** Cependant, il faut noter que la proportion de la population disposant d'un bulletin de naissance (66,7%) est largement supérieure à celle possédant un jugement supplétif (14,4%), aussi bien chez les hommes (14,3%) que chez les femmes (14,5%).

Graphique IV-15 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance selon le sexe

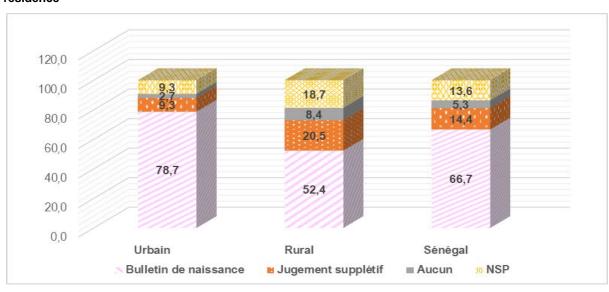


IV.5.2.3. Variation selon le milieu et la région de résidence de la possession d'acte de naissance

La possession d'acte de naissance est évaluée à 81,1 % et reste plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural **(Graphique IV-16)**. En effet, parmi les 88,0 % de la population résidant en milieu urbain et qui possédent un acte de naissance, 78,7 % disposent d'un bulletin de naissance et 9,3 % un jugement supplétif. Par contre, pour les citadins toujours 2,7 % et 9,3%, respectivement, n'ont aucun acte de naissance ou ne savent pas s'ils en ont ou pas.

En milieu rural, 72,9 % de la population possédent un acte de naissance, 52,4 % un bulletin de naissance et 20,5 % un jugement supplétif. En revanche, 8,4 % ne disposent pas d'acte de naissance et 18,7 % ne savent s'ils en possédent ou pas.

Graphique IV-16 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance selon le milieu de résidence



L'analyse de la possession d'acte de naissance selon la région permet de distinguer deux groupes de régions (Tableau IV-18). Dans le premier groupe, se retrouvent les régions de Dakar (93,8 %), Ziguinchor (92,1 %) et Thiès (86,4 %), dont la proportion de la population en possession d'acte de naissance se situe au-delà de la moyenne nationale. Il faut noter que ces trois régions enregistrent également les proportions les plus élevées de la population en possession de bulletin de naissance avec 89,2 % pour Dakar; 75,7 % pour Thiès et 67,7 % pour Ziguinchor. Le deuxième groupe concerne les régions de Saint-Louis (64,7 %), Kaolack (64,7 %), Fatick (62,7 %), Kédougou (64,3 %), Louga (54,7 %), Diourbel (54,4 %), Kolda (53,1 %), Matam (51,1 %), Sédhiou (49,9 %), Tambacounda (50,0 %) et Kaffrine (49,6 %), où la proportion d'indivus en possession de bulletin de naissance est relativement moins élevée.

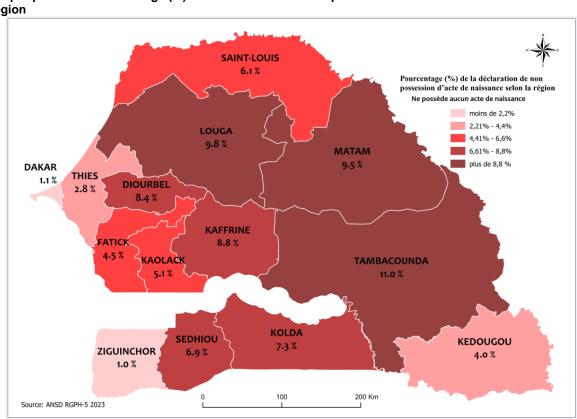
Concernant la possession de jugement supplétif, la région de Dakar enregistre la proportion la moins importante avec 4,6 % suivie de Thiès (10,7 %) et Kédougou (13,5 %). Les autres régions enregistrent des proportions qui dépassent la moyenne nationale (14,4 %). Il s'agit des régions de Sédhiou (25,2 %), Ziguinchor (24,4 %), Kolda (22,7 %), Matam (21,7 %), Kaffrine (21,2 %), Fatick (18,8 %), Louga (17,8 %), Tambacouda (16,9 %), Diourbel (16,7 %), Saint-Louis (15,7 %) et Kaolack (14,8 %). Ces dernières sont également caractérisées par leurs proportions relativement élevées de personnes ne possédant aucun acte de naissance et celles qui ne savent pas si leur naissance a été déclarée.

Tableau IV-18 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance par région

REGION	our corruge (70) are ru	Total				
REGION	Bulletin de naissance	Jugement supplétif	Aucun	NSP	iolai	
DAKAR	89,2	4,6	1,1	5,1	100,0	
ZIGUINCHOR	67,7	24,4	1,0	6,8	100,0	
DIOURBEL	54,4	16,7	8,4	20,5	100,0	
SAINT LOUIS	64,7	15,7	6,1	13,5	100,0	
TAMBACOUNDA	50,0	16,9	11,0	22,2	100,0	
KAOLACK	64,7	14,8	5,1	15,4	100,0	
THIES	75,7	10,7	2,8	10,7	100,0	
LOUGA	54,7	17,8	9,8	17,8	100,0	
FATICK	62,7	18,8	4,5	14,1	100,0	
KOLDA	53,1	22,7	7,3	16,9	100,0	
MATAM	51,1	21,7	9,5	17,6	100,0	
KAFFRINE	49,6	21,2	8,8	20,3	100,0	
KEDOUGOU	64,3	13,5	4,0	18,2	100,0	
SEDHIOU	49,9	25,2	6,9	17,9	100,0	
SENEGAL	66,7	14,4	5,3	13,6	100,0	

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

En ce qui concerne la non possession d'acte de naissance, les régions de Tamboucouda (11,0 %), Louga (9,8 %), Matam (9,5 %), Kaffrine (8,8%), Kolda (7,3 %), Sédhiou (6,9 %) et Diourbél (8,4 %) enregistrent les niveaux les plus élevées avec des proportions de population décalarant ne posséder aucun acte de naissance supérieures à la moyenne nationale (6,2 %) (Graphique IV-18). En revanche, le nombre d'individus déclarant ne possédant aucun acte de naissance est plus faible dans les régions de Ziguinchor (1,0 %), Dakar (1,1 %), Thiès (2,8 %), Kédougou (4,0 %), Fatick (4,5 %) et Kaolack (5,1 %).



Graphique IV-17 : Pourcentage (%) de la déclaration de non possession d'acte de naissance selon la région

IV.5.2.4. Variation selon l'alphabétisation et le niveau d'instruction de la possession d'acte de naissance

Selon le niveau d'instruction des personnes recensées, les résultats montrent une augmentation de la proportion de la population en possession de bulletin de naissance en fonction du niveau d'instruction (

Tableau IV-19). Cette proportion est de 55,3 % pour les personnes n'ayant aucun niveau d'instruction; 75,5 % pour celles ayant le niveau préscolaire; 69,3 % pour celles ayant le niveau élémentaire; 84,9 % pour celle ayant le niveau moyen; 85,7 % pour pour celle ayant le niveau secondaire et 89,9 % chez celles ayant le niveau supérieur.

Les proportions les plus élevées d'individus qui possèdent un jugement supplétif (18,0 %), ceux n'ayant aucun acte de naissance (7,4 %) et ceux qui ne savent pas s'ils en possédent ou pas (19,3 %), sont observées chez les sans niveau d'instruction.

Chez les personnes alphabétisées en français, 80,8 % possèdent un bulletin de naissance ; 13,7 % possédent un jugement supplétif et 1,2 % n'ont aucun acte de naissance.

Chez les personnes non alphabétisées, 60,9 % possèdent un bulletin de naissance ; 14,7 % possédent un jugement supplétif et 7,0 % n'ont aucun acte de naissance.

Tableau IV-19 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance selon le niveau d'instruction et l'alphabétisation en français

u matruction et l'alphabetisation en nançais												
	Acte de naissance											
Niveau	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%		
d'instruction	Bulletin	de										
	naissan	naissance		Jugement supplétif		Aucun		NSP		Ensemble		
Aucun	4 464 952	55,3	1 450 419	18,0	596 189	7,4	1 561 724	19,3	8 073 283	100,0		
Préscolaire	410 232	75,5	45 505	8,4	23 147	4,3	64 399	11,9	543 282	100,0		
Elémentaire	2 984 215	69,3	514 822	12,0	210 683	4,9	597 810	13,9	4 307 530	100,0		
Moyen	1 547 016	84,8	277 456	15,2	-	-	-	-	1 824 472	100,0		
Secondaire	852 412	85,7	141 759	14,3	ı	1	-	-	994 171	100,0		
Supérieur	620 853	89,9	69 369	10,1	=	-	-	-	690 221	100,0		
			Al	phabétis	ation en fra	nçais						
Non	7 654 455	60,9	1 845 611	14,7	877 894	7,0	2 182 063	17,4	12 560 023	100,0		
Oui	4 139 964	80,8	701 278	13,7	60 440	1,2	221 334	4,3	5 123 016	100,0		
Ensemble	11 794 419	66,7	2 546 889	14,4	938 334	5,3	2 403 397	13,6	17 683 038	100,0		

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

IV.5.3. ANALYSE DE LA POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS

IV.5.3.1. Niveau de déclaration de la possession d'acte de naissances des enfants de moins de 5 ans

La question de l'enregistrement des naissances à l'état civil des enfants de moins de cinq (5) ans reste une préoccupation importante des pouvoirs publics en ce sens qu'elle permet de le situer par rapport à l'Objectif du Développement Durable (ODD) n°16, notamment la cible n°16.9 qui vise à « garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances, d'ici à 2030 ».

Globalement, il ressort de l'analyse du **Tableau IV-20** que, parmi les enfants de moins de 5 ans, 76,0 % possédent un acte de naissance enregistré à l'état civil, soit 70,7 % pour les bulletins de naissance et 5,3 % pour les jugements supplétifs.

L'analyse selon l'âge des moins de 5 ans met en évidence une dimunition de la possession d'acte de naissance, avec une proportion qui passe de 76,8 % pour les nouveau-nés (0 an) à 66,5 % pour les enfants âgés de 4 ans révolus. En revanche, la possesion de jugement supplétif augmente avec l'âge, passant de 5,3 % pour les enfants âgées d'un (1) an à 7,6% pour ceux de 4 ans révolus. De plus, la proportion des moins de 5 ans ne disposant d'aucun acte de naissance, reste relativement constante avec l'âge (seulement 8,9%), tandis que le pourcentage des moins de 5 ans dont la possesion d'acte n'est pas connue, augmente avec l'âge à partir de la première anniversaire (1 an révolu) (seulement 15,1 % concernés).

Tableau IV-20 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance des enfants de moins de 5 ans selon l'âge

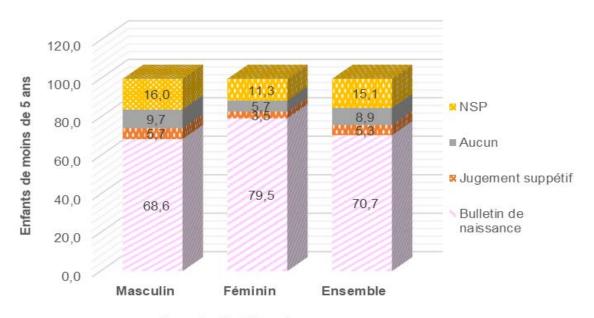
Age	Bulletin de naissance		Jugement supplétif		Aucun		NSP		Ensemble	
3	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
0 an	341 411	76,8	0	0	38 126	8,6	65 029	14,6	444 567	100,0
1 an	277 155	73,1	20 200	5,3	31 654	8,4	49 939	13,2	378 947	100,0
2 ans	296 173	69,4	27 360	6,4	38 536	9,0	64 496	15,1	426 565	100,0
3 ans	337 631	68,5	33 508	6,8	44 439	9,0	77 168	15,7	492 746	100,0
4 ans	323 762	66,5	36 842	7,6	46 032	9,5	80 443	16,5	487 079	100,0
Moins de 5 ans	1 576 133	70,7	117 910	5,3	198 787	8,9	337 075	15,1	2 229 904	100,0



IV.5.3.2. Variation de la possession d'acte de naissance des enfants de moins de 5 ans selon le sexe du Chef de ménage (CM)

Les résultats du **Graphique IV-7** montrent que le niveau de possession d'acte d'état civil déclaré pour les enfants de moins de 5 ans varie selon le sexe du Chef de ménage. En effet, la proportion des moins de 5 ans qui possédent un acte de naissance (bulletin de naissance et jugement suppétif) est de 83,0 % dans les ménages dirigés par une femme, contre 74,3 % au sein des ménages dont les chefs sont des hommes. Par ailleurs, le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans qui ne possèdent aucun acte de naissance est plus élévé dans les ménages dirigés par un homme (9,7 %) que dans ceux dont le chef de ménage est une femme (5,7 %).

Graphique IV-18 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance des enfants de moins de 5 ans selon le sexe du CM

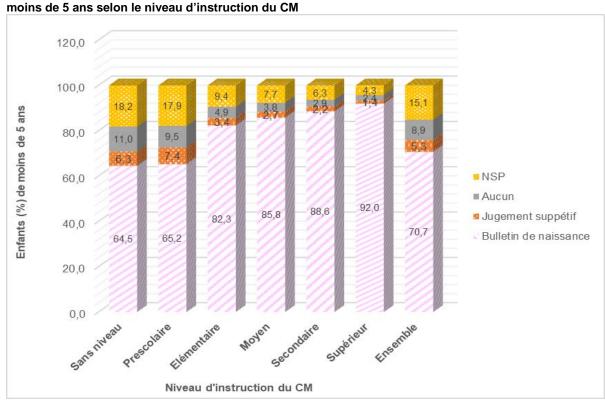


Sexe du Chef de ménage

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

IV.5.3.3. Variation de la possession d'acte de naissance des enfants de moins de 5 ans selon le niveau d'instruction du Chef de ménage (CM)

La possession d'acte de naissance varie en fonction du niveau d'instruction du Chef de ménage (CM). En effet, le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans possédant un acte de naissance est plus élevé chez les enfants dont le CM a un niveau d'instruction supérieur (93,4%), secondaire (90,8%), moyen (88,5%) et élémentaire (85,7%) (**Graphique IV-19**). Par contre, elle est plus faible chez les enfants des ménages dont le CM a un niveau préscolaire (72,6%) ou n'a aucune instruction (70,8%).



Graphique IV-19 : Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance des enfants de moins de 5 ans selon le niveau d'instruction du CM

IV.5.3.4. Variation de la possession d'acte de naissance des enfants de moins de 5 ans selon l'alphabétisation du CM en français et langue nationale

Parmi les enfants de moins de 5 ans vivant dans des ménages où le Chef de ménage est alphabétisé en français, 88,8 % possèdent un acte de naissance (bulletin de naissance ou jugement supplétif), contre 72,2 % chez ceux dont le CM est analphabète (**Tableau IV-21**).

Par ailleurs, la même situation est observée selon l'alphabétisation en langue nationale en du CM. En effet, pour les enfants de moins de 5 ans possédant un acte de naissance (bulletin de naissance ou jugement supplétif), la proportion de ceux dont le CM sait lire et écrire dans au moins une langue nationale (77,4 %) est légérement plus élevée que chez ceux dont le CM est analphabète (76,0 %).

Tableau IV-21: Pourcentage (%) de la déclaration de possession d'acte de naissance des enfants de moins de 5 ans selon l'alphabétisation en français et en langue nationale du CM

monts de 5 ans seion i alphabetisation en nançais et en langue nationale du Civi										
Age	Bulletin de naissance		Jugement supplétif		Aucun		NSP		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Alphabétisation en français du CM										
Non	1 139 524	66,1	104 697	6,1	180 066	10,4	299 101	17,4	1 723 387	100,0
Oui	436 609	86,2	13 213	2,6	18 721	3,7	37 975	7,5	506 517	100,0
	Alphabétisation en langue nationale du CM									
Non	1 576 133	70,7	117 910	5,3	198 787	8,9	337 075	15,1	2 229 904	100,0
Oui	1 202 247	72,4	82 945	5,0	145 489	8,8	230 352	13,9	1 661 033	100,0
Moins de 5 ans	1 576 133	70,7	117 910	5,3	198 787	8,9	337 075	15,1	2 229 904	100,0



IV.6. INFÉCONDITÉ

L'infécondité désigne l'absence de naissance vivante chez une femme âgée de 15 ans et plus. Elle peut être une conséquence de la stérilité, de la mortalité fœtale (fausses-couches, avortements, mort-nés), des pratiques contraceptives, ou de l'abstinence. En Afrique, la procréation est considérée comme un élément essentiel de la socialisation.

Au Sénégal, comme dans beaucoup de pays africains, l'infécondité est considérée comme une tragédie qui peut engendrer de lourdes conséquences dans le vécu psychosociologique et social des femmes. Malgré tout, l'attention portée à la fécondité en raison de la forte pression démographique, tend à masquer l'importance de la problématique de l'infécondité.

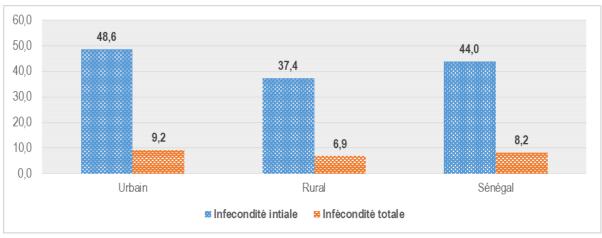
IV.6.1. NIVEAU ET STRUCTURE DE L'INFECONDITE

IV.6.1.1. Niveau global

Au Sénégal, plus de 2 femmes en âge de procréer (15-49 ans) sur 5 (44,0 %) n'ont pas connu de naissance vivante au moment du recensement (Graphique IV-20). Il s'agit de l'infécondité initiale qui est plus importante en milieu urbain (48,6 %) qu'en milieu rural (37,4 %). Cette différence de niveau entre les deux milieux de résidence pourrait être due à l'entrée tardive des citadines en vie féconde du fait de la scolarisation, du mariage tardif et de la pratique contraceptive moderne plus repandue en zone urbaine.

Par ailleurs, le niveau de l'infécondité totale reste tout de même préoccupant dans un contexte pro nataliste, le mariage quasi universel comme celui du Sénégal où les femmes qui restent volontairement sans enfant sont relativement rares. En effet, les résultats du RGPH-5 mettent en évidence que dans l'ensemble, 8,2 % des femmes ayant atteint la fin de leur vie génésique n'ont jamais eu d'enfant né vivant. Cette proportion varie de 9,2 % en milieu urbain à 6,9 % en milieu rural.

Graphique IV-20 : Infécondité initiale (%) et Infécondité totale (%) selon le milieu de résidence pour l'ensemble des femmes en 2023 60.0 48.6 50.0 44.0



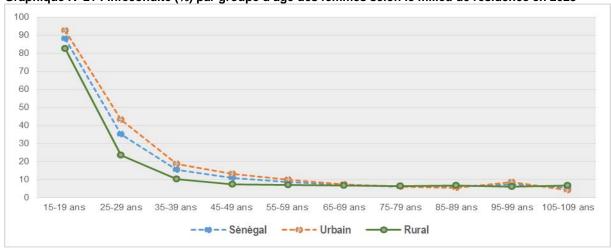
L'infécondité initiale, mesurée sur des femmes en âge de procréer, n'est pas très significatif, car elle intègre l'infécondité de diverses générations. Par conséquent, il importe de prendre en compte l'effet de la structure par âge pour distinguer la sous fécondité en début de vie procréative de l'infécondité en tant que telle.

IV.6.1.2. Structure par âge de l'infécondité au Sénégal

L'analyse de la structure par âge au Sénégal de l'infécondité met en évidence une diminution progressive des taux d'infécondité avec l'augmentation de l'âge (**Graphique IV-21**). Cette baisse est particulièrement marquée en début de vie féconde, car une proportion de plus en plus importante de femmes entrent en union après 15-19 ans.

L'allure des courbes du **Graphique IV-21** fait apparaître que l'infécondité est plus répandue en milieu urbain qu'en milieu rural, chez les femmes en âge de procréer, quel que soit le groupe d'âge. Les résultats permettent également de constater l'existence d'un calendrier de fécondité (âge moyen d'entrée en union) différée selon le milieu de résidence et une forme d'infécondité qui pourrait être qualifiée de volontaire en milieu urbain du fait de la scolarisation et des perspectives professionnelles.

S'agissant de l'infécondité totale, il convient de noter que, quel que soit le groupe d'âge considéré avant 60 ans, le phénomène est plus marqué en milieu urbain qu'en milieu rural. Cependant, au-delà de 60 ans, la variation observée selon le milieu de résidence devient insignifiante.



Graphique IV-21 : Infécondité (%) par groupe d'âge des femmes selon le milieu de résidence en 2023

Source: ANSD. RGPH-5, 2023

IV.6.1.3. Analyse différentielle de l'infécondité

L'analyse différentielle est basée sur la region de résidence, l'état matrimonial et le niveau d'instruction de la femme.

IV.6.1.3.1. Infécondité selon la région et le milieu de résidence

L'examen de l'infécondité des femmes indique que les régions de Dakar (10,0 %) et Ziguinchor (8,7 %) ont les taux d'infécondité totale les plus élevés **(Tableau IV-22)**. A l'inverse, les taux d'infécondité totale les plus faibles sont observés dans les régions de Kolda (5,9 %), Kaffrine (6,0 %), et Fatick (6,1 %).

En matière d'infécondité initiale, trois (3) groupes de régions s'opposent :

Les régions ayant un taux d'infécondité initiale élevé : il s'agit de la région de Dakar (52,0 %) et celle de Thiès (46,4 %).

Les régions avec un taux d'infécondité initiale proche de la moyenne nationale, comme Ziguinchor (44,1 %), Diourbel (43,0 %), Saint Louis (43,0 %), Kaolack (40,5 %), Louga (41,6 %), Fatick (40,9 %) et Matam (41,5 %).

Enfin, les régions caractérisées par un taux d'infécondité totale inférieur à la moyenne nationale que sont : Tambacounda (37,2 %), Kolda (33,4 %), Kaffrine (36,2 %), Kédougou (33,2 %) et Sédhiou (38,9 %).

Tableau IV-22 : Infécondité initiale (%) et infécondité totale (%) des femmes par région selon le milieu de résidence en 2023

	MILIEU DE RESIDENCE										
REGION	Url	oain	Ru	ıral	ENSEMBLE						
REGION	Inféconde initiale	Inféconde totale	Inféconde initiale	Inféconde totale	Inféconde initiale	Inféconde totale					
Dakar	51,7	10,00	-	-	51,7	10,0					
Ziguinchor	46,5	7,7	40,5	9,7	44,1	8,7					
Diourbel	45,1	9,3	38,4	6,4	43,0	8,4					
Saint-Louis	46,8	8,4	39,0	6,8	42,7	7,6					
Tambacounda	45,1	9,5	40,0	7,9	37,2	8,3					
Kaolack	46,6	8,5	36,2	5,6	40,5	6,9					
Thiès	48,6	8,3	43,3	6,6	46,4	7,6					
Louga	50,3	9,0	38,0	7,8	41,6	8,1					
Fatick	46,3	7,8	39,2	5,5	40,9	6,1					
Kolda	40,4	6,4	28,98	5,7	33,4	5,9					
Matam	46,1	9,4	39,4	8,1	41,5	8,5					
Kaffrine	45,9	7,4	34,1	5,7	36,2	6,0					
Kédougou	37,8	8,5	30,9	8,7	33,2	8,64					
Sédhiou	44,5	7,7	37,1	8,3	38,9	8,16					
Sénégal	48,6	9,2	37,4	6,9	44,0	8,2					

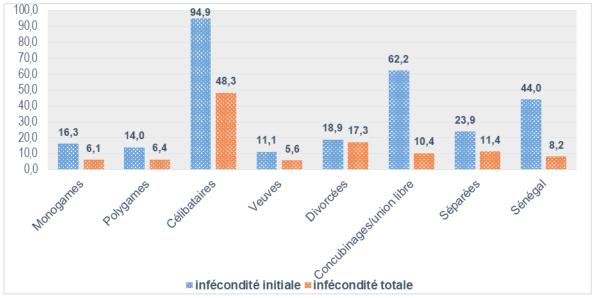
Source: ANSD. RGPH-5, 2023

IV.6.1.3.2. Infécondité selon l'état matrimonial

Il ressort de l'analyse du **Graphique IV-22** que la proportion de femmes célibataires en âge de procréer, n'ayant pas encore eu de naissances vivantes, s'atablit à 94,9 % et celle des femmes du même statut matrimonail ayant atteint la fin de leur vie génésique (50 ans et plus) sans naissances vivantes, se situe à 48,3 %.

Par ailleurs, chez les femmes en union libre/concubinnage, il est noté un taux infécondité initiale élevé (62,2 %). En revanche, les taux d'infécondité totale les plus faibles s'observent chez les veuves (5,6 %), ainsi que chez les femmes en union monogame (6,1 %) et chez celles en union polygame (6,4 %).

Graphique IV-22 : Infécondité initiale (%) et infécondité totale (%) selon la situation matrimoniale des femmes en 2023



IV.6.1.3.3. Infécondité selon le niveau d'instruction

La proportion de femmes concernées par l'infécondité initiale est plus élevée chez celles ayant un niveau secondaire (69,3 %) et supérieur (66,3 %) (**Graphique IV-23**). Par ailleurs, 17,6 % des femmes de niveau d'instruction supérieur n'ont connu aucune naissance vivante au terme de leur vie féconde, soit le double du taux d'infécondité totale observé chez celles n'ayant aucun niveau d'instruction (7,6 %).

Graphique IV-23 : Infécondité totale (%) et initiale (%) selon le niveau d'instruction des femmes en 2023 Sénégal 17,6 Supérieur Secondaire Moyen Elémentaire Prescolaire 7,6 Aucun 32,0 0.0 10.0 20.0 30.0 40.0 50.0 60.0 70.0 0.08 ■ infécondité totale m infécondité initiale

CONCLUSION

Les résultats de l'analyse ont ressorti plusieurs constats importants tels qu'une évolution à la baisse de la fécondité dans le pays, avec une diminution continue du nombre moyen d'enfants par femme au cours des dernières décennies, avec un ISF passant de 7,1 enfants par femme en 1978, à 5,1 en 2013, avant d'atteidre 4,2 enfants par femme en 2023.

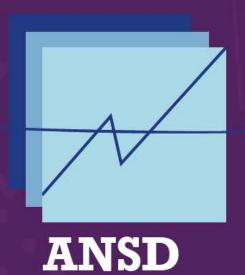
Cette baisse de la fécondité semble être plus prononcée dans le milieu urbain (3,5 enfants) qu'en zone rurale (5,4 enfants), et dans certaines régions, notamment Dakar (2,8 enfants par femme), Ziguinchor (4,0 enfants par femme), Thiès (4,1 enfants par femme) et Saint-Louis (4,2 enfants par femme). Ces dernières se distinguent par des niveaux de fécondité relativement bas. Toutefois, la fécondité reste élevée dans les régions de Sédhiou (6 enfants par femme), Kaffrine (5,8 enfants par femme) et Matam (5,3 enfants par femme).

Par ailleurs, les résultats mettent également en évidence la présence de groupes de femmes à risque de fécondité, notamment les adolescentes, les femmes qui acouchaient pour la première fois (primipares) et les femmes ayant déjà eu un nombre élevé d'enfants (grandes multipares).

A la lumière des résultats obtenus, des défis persistent en matière de déclaration des naissances à l'état civil, d'enregistrement et de possession d'actes de naissance. Cette situation souligne l'importance de renforcer les systèmes de santé et d'état civil pour garantir l'accès universel à l'enregistrement des naissances.

De plus, l'infécondité, qu'elle soit initiale ou totale, reste un phénomène relativement limité au Sénégal, bien que des disparités régionales et selon certaines caractéristiques sociodémographiques soient observées, en particulier dans les régions urbaines telles que Dakar, compte tenu des phénomènes d'urbanisation et de modernité.





Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

Rocade Fann Bel-air Cerf-volant, Colobane. BP 116 Dakar RP - SENEGAL

(+221) 33 869 21 39 Fax: (+221) 33 824 36 15